

## CONSEIL GENERAL

**Séance du jeudi 5 juin 2025, à 19h30**

**Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont**

### PROCES-VERBAL



|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présidence  | M. Olivier MARILLER, président                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Présents-es | <p>Pour le conseil général, <b>40</b> membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes/MM. Philippe AYER - Luc BARDET - Patrice BEAUD - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Jacqueline BOURQUI - Vincent BRODARD - Daniel CATTIN - Marie-Christine CLERC - Maria COELLO VERA BENETTI – Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GIRARD - Rémi GIRARD - Daniel GODEL - Rachel HUFSCMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Stéphanie OBERSON - Nicolas PERRIN - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOZ - Jean-François ROCH - Laurent SCHMUTZ - Floriane VALLELIAN - Ernesto WAEBER</p> |
| Excusés-es  | <p>Pour le conseil général</p> <p>Mme/MM. Nicole BARDET - Christian BOURQUI - Ajda BUDAK - Katharina CATTIN - Simon CODOUREY - Karine COPPARONI - Jean-Baptiste MOREL - Vesna PETROVIC - Thierry ROPRAZ - Dominique ZÜRCHER</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Présents-es | <p>Pour le conseil communal, 9 membres</p> <p>M. Jean-Claude CORNU, syndic</p> <p>M. Thierry SCHMID, vice-syndic</p> <p>Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD</p> <p>Pour l'administration communale</p> <p>M. Yves BARD, secrétaire communal</p> <p>M. Christophe BURRI, administrateur des finances</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Rédaction   | M. Yves BARD, secrétaire communal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## ■ INTRODUCTION DE M. OLIVIER MARILLER, PRESIDENT

---

*« Monsieur le Vice-Président du conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Monsieur le Secrétaire communal,  
Monsieur l'Administrateur des finances,  
Mesdames et Messieurs les représentants-es de la Presse,  
Mesdames, Messieurs, Cher public,*

*Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du conseil général.*

*Pour reprendre les mots de M. GIRARD en introduction de la séance du conseil général du 13 février dernier, le jeune stagiaire, en la personne de M. DECRIND, n'a pas été retenu pour continuer dans sa fonction de secrétaire communal ad interim. Bien au contraire, car d'ici quelques mois il prendra une retraite bien méritée.*

*Ses soucis de santé étant du passé, c'est avec plaisir que ce soir M. BARD retrouve sa place et je me réjouis de collaborer avec lui.*

*Les couleurs fluo du dernier thème du carnaval ont laissé place à un beau vert printanier et autres couleurs fleuries qui annoncent l'arrivée de l'été. J'en profite pour remercier le service de l'édilité qui, dès le cortège du carnaval terminé, s'est activé à nettoyer notre belle ville, et qui, dans la continuité, année après année, cherche à rendre les espaces verts de notre commune de plus en plus beaux. Le programme de la soirée s'annonce animé et passionnant. Essayons de garder ce côté chatoyant et de ne pas basculer dans le terne.*

*« Applaudissements ».*

## ■ EXCUSES-ES

---

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le conseil général

- Mme Nicole BARDET.
- M. Christian BOURQUI.
- Mme Ajda BUDAK.
- Mme Katharina CATTIN.
- M. Simon CODOUREY.
- Mme Karine COPPARONI.
- M. Jean-Baptiste MOREL.
- Mme Vesna PETROVIC.
- M. Thierry ROPRAZ.
- M. Dominique ZÜRCHER.

## ■ PRESENCES

---

Il ressort de la liste des présences que **40** conseillères générales et conseillers généraux sont présent-e-s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

## ■ OUVERTURE DE LA SEANCE

---

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de lever son carton visiblement et suffisamment longtemps lors des votes, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

**M. le Président** prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

**M. le Président** prie les intervenants-es d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité en début d'intervention.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillères générales et conseillers généraux sont priés-es d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

## ■ APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** le soumet au vote.

**VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS – SOIT PAR 40 VOIX – QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRÉSENTÉ.**

**1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FEVRIER 2025**

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 13 février 2025. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

**VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS - SOIT PAR 40 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FEVRIER 2025.**

**M. le Président** remercie l'équipe du secrétariat pour l'excellente tenue de ce document.

**2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT L'ECOLE EN BOULEY (EEB), L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) ET L'ESPLANADE D'ARRUFFENS**

- *cf. annexe 1 : dossier de présentation*

**M. le Président** cède la parole à **M. le Syndic**.

**M. le Syndic** présente la situation concernant l'évolution de l'école En Bouley (EEB), de l'accueil extrascolaire (AES) et de l'Esplanade d'Arruffens au moyen du dossier PowerPoint annexé (*cf. dossier de présentation annexe 1*).

Ouverture de la discussion

- **Intervention de Mme Caroline DELACRÉTAZ PIDOUX, conseillère générale (PVL)**

*« J'aimerais revenir sur un aspect de l'accueil extrascolaire (AES), soit la collaboration avec les Ateliers de la Glâne. Ceci avait été initié et porté par le conseil des parents. Je constate ce soir avec satisfaction que le dossier a été suivi et concrétisé et je vous remercie d'avoir écouté les souhaits émis. Cette collaboration est un réel bonus pour tous. »*

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*« Merci pour le message. On est toujours prêt à suivre les remarques et les propositions du conseil général lorsqu'on les estime pertinentes. Je profite de l'occasion pour préciser encore que les travaux de l'école en ville (EEV) évoluent comme il se doit. Les classes 7-8H sont occupées jusqu'au début juillet. Les délais seront donc serrés pour effectuer les travaux nécessaires. En attendant, déjà beaucoup de travaux ont été réalisés et le bâtiment de l'EEV sera occupé par des classes spécialisées.*

*Un des soucis de la directrice, Mme RODI, était de savoir comment ces jeunes pourront également manger car au Carré d'As, cela n'est pas possible. On a trouvé une solution qui signifie que les enfants qui sont au Carré d'As rejoindront aussi l'AES et mangeront à midi avec les autres enfants. Ceci est donc plutôt réjouissant. »*

■ **Intervention de Mme Caroline DELACRÉTAZ PIDOUX, conseillère générale (PVL)**

*« Je me réjouis de cette réponse qui était une sorte de rêve, à savoir que l'AES intègre aussi les enfants de l'enseignement spécialisé. Merci et je ne peux que souhaiter que ce genre de collaborations puissent se multiplier à d'autres endroits dans la ville ».*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'une information et que, par conséquent, ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

### 3. COMPTES 2024

■ *cf. annexe 2 : présentation*

L'entrée en matière pour les comptes est acquise de plein droit, conformément à l'article 82 du règlement du conseil général (RCG).

Aucune demande de renvoi n'étant formulée, **M. le Président** propose, pour l'examen des comptes, la manière de procéder suivante :

- 1) Présentation par M. Thierry SCHMID, vice-syndic, directeur du dicastère des finances.
- 2) Rapport de la commission financière.
- 3) Discussion générale sur les comptes de fonctionnement.
- 4) Examen de détail des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre avec ouverture de la discussion à la suite de chacun d'eux.
- 5) Liste des dépassements supérieurs à 50 % et à CHF 20'000.-.
- 6) Examen des comptes d'investissements et du bilan.
- 7) Vote final en quatre temps :
  - A. Liste des dépassements supérieurs à 50 % et CHF 20'000.-.
  - B. Comptes de fonctionnement.
  - C. Comptes d'investissements.
  - D. Bilan.

**1. Présentation par M. Thierry SCHMID, vice-syndic, directeur des finances**

**M. le Président** passe la parole à M. Thierry SCHMID, vice-syndic, directeur des finances, pour la présentation du rapport général du conseil communal relatif aux comptes 2024.

*« C'est un plaisir que de vous présenter ce soir les comptes de la commune pour l'exercice 2024. Un exercice qui est marqué par la finalisation du plus important investissement de l'histoire de notre commune, investissement qui va désormais impacter fortement nos comptes. La baisse du revenu des impôts entre les exercices 2023 et 2024 constitue la mauvaise surprise de l'année 2024. Heureusement, une nouvelle fois, la tenue stricte des budgets de fonctionnement permet*

*d'amortir celle-ci et de présenter des comptes en léger déficit en ligne avec le budget qui vous avait été soumis.*

*La commune se trouve donc bien dans une situation qui requiert une grande prudence. Les années à venir, tout particulièrement les cinq prochaines années, seront nécessaires à rétablir un niveau d'endettement et un degré d'autofinancement répondant aux critères très strictes fixés par le canton dans le cadre des normes MCH2.*

*Je vous donne maintenant un très succinct aperçu des comptes 2024 :*

### **COMPTES DES INVESTISSEMENTS (Slides 3 à 8))**

#### **Slides 4&6**

*Le tableau en page 4 à 7 vous présente une vue succincte des investissements en cours ; il montre qu'un montant de **CHF 7'355'234.15** comme solde de crédits votés par le conseil général était ouvert au 31.12.2024.*

#### **Slide 8**

*Les comptes des investissements 2024 présentent des dépenses pour **CHF 32'382'640.45** et des recettes de **CHF 771'265.85**. Notons que le montant reporté de l'investissement dans le budget 2024 pour l'école En Bouley était insuffisant. Ce n'était alors qu'une estimation car au moment de l'établissement des budgets en octobre 2023, le plan de paiement n'avait pas encore été arrêté avec l'entreprise ERNE.*

### **COMPTES DE FONCTIONNEMENT à 3 niveaux**

#### **Slide 9 et 10**

*L'exercice 2024 présente un déficit de **CHF 135'389.49** alors que le budget prévoyait un déficit de **CHF 352'270.40**. On note une légère amélioration par rapport au budget de **CHF 216'880.91**, pour un total de recettes de **CHF 31'853'609.65** comprenant **CHF 1'474'836.00** de revenu extraordinaire lié à la dissolution de la réserve de réévaluation et un total de charges de **CHF 31'988'999.14**.*

### **BILAN**

#### **Slide 11 et 12**

*Au bilan, le solde des actifs se monte désormais à **CHF 127'978'283.41**. Le montant de la dette (hors part de la dette des associations de communes) se monte à **CHF 78'747'979.97**. La commune dispose donc d'un capital propre (fortune) de **CHF 49'230'303.44**.*

### **INDICATEURS MCH2**

#### **Slide 13 et 14**

*Ce tableau vous présente les indicateurs financiers tels que voulus par le plan comptable MCH2. Conformément aux attentes, le taux d'endettement net, la dette brute par rapport aux revenus et le montant de la dette nette par habitant en franc se sont fortement péjorés lors de l'exercice 2024. L'impact des investissements pour l'école En Bouley et le plateau d'Arruffens est*

désormais complètement pris en compte. La capacité d'investissement de la commune sera, comme prévu, très fortement limitée dans les années à venir afin de lui permettre de retrouver une meilleure assise financière.

## **COMPTES DE RÉSULTAT 2024 PAR SECTION**

### **Slides 15 & 16**

*Sur l'ensemble des charges par chapitre, on constate une maîtrise des dépenses par rapport au budget. Je remercie une nouvelle fois très chaleureusement tous mes collègues conseillères et conseillers communaux, les chefs de service et l'ensemble du personnel communal pour leur gestion professionnelle des deniers publics, dans le respect des budgets.*

*Pour le reste, les comptes correspondent aux budgets alloués. Notons toutefois deux points d'attention relevés par la commission financière :*

- 1. La diminution de plus de CHF 500'000.- des revenus des impôts communaux qui nous empêche d'atteindre l'équilibre pour cet exercice.*
- 2. Si le budget « Culture-Sport-Loisirs » a bien été respecté avec un résultat de plus de 50K CHF inférieur au budget, on note une augmentation importante des postes entretiens des différentes installations sportives. Tout particulièrement la dépense complémentaire liée au remplacement des douches des vestiaires du Glaney au poste 3413.3144.00 pour un montant de CHF 49'699.70. Cette dépense, décidée par le conseil dans le cadre des discussions budgétaires 2025, aurait dû être notifiée à la commission financière plus rapidement ; une action corrective a donc été mise en place et le service des finances effectuera un reporting immédiat en cas de dépense hors budget, même si le budget global est respecté.*

*Pour terminer, je veux adresser des remerciements particuliers à l'équipe du service des finances et tout particulièrement à notre ancien administrateur des finances M. Frédéric ROSSIER pour le travail effectué ainsi qu'à M. Christophe BURRI, notre nouvel administrateur des finances, qui aura perdu quelques nuits de sommeil en reprenant les comptes 2024 à la volée. Un grand MERCI à lui et à toute l'équipe du service des finances pour le travail accompli. Il reste encore et toujours un défi important pour l'établissement formel du système de contrôle interne. Je me plais à relever ici, cette année encore, les félicitations transmises par la nouvelle société fiduciaire en charge du contrôle de nos comptes, qui a tenu à relever encore une fois l'excellent travail accompli.*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le conseil communal vous invite à accepter les comptes des investissements, les comptes de fonctionnement et le bilan tels que je viens de vous les présenter. »*

## **2. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière (PLR)**

- *cf. annexe 3 : présentation*

*« La commission financière a examiné, avec attention, comme il se doit, le document des comptes 2024.*

*En conformité avec le RFin communal, les écarts du budget ont été explicités dans le fascicule des comptes. La réapparition de commentaires justifiant les écarts a été fortement appréciée.*

*Par ailleurs, la commission financière a rencontré, le 13 mai dernier, M. Thierry SCHMID, vice-syndic et directeur des finances, ainsi que M. Christophe BURRI, administrateur des finances, selon le modus vivendi instauré.*

*Ces derniers répondent directement aux différentes questions posées. A l'issue de cette séance de travail, il ne subsistait, à nouveau, plus de questions pour les membres du conseil communal, M. Thierry SCHMID et M. Christophe BURRI ayant répondu à toutes nos attentes.*

*Le climat de travail est non seulement efficace, mais également agréable, franc, transparent. La commission financière tient à leur adresser ses vifs remerciements.*

*L'exercice 2024 est déficitaire pour CHF 135'389.49, pour un total de charges avoisinant les CHF 32 millions, soit un déficit inférieur à 0.5 %.*

*En analysant la structure du compte de résultat à trois niveaux, le constat est sans équivoque.*

*Le déficit aurait pu être plus important, car les recettes fiscales sont inférieures d'environ CHF 750'000.00 par rapport au budget et les taxes, également inférieures par rapport au budget, de CHF 201'000.00.*

*Toutefois, ce manque de recettes est contrebalancé par les charges de transferts, soit les dépenses liées cantonales ou en lien avec les associations de communes, qui elles présentent des charges inférieures au budget pour CHF 767'000.00. Le résultat provenant des financements permet d'engranger environ CHF 240'000.00 de recettes, compte tenu de charges financières inférieures au budget et inférieures aux produits financiers. L'approvisionnement en eau, largement bénéficiaire, ne peut alimenter le ménage communal. L'argent dégagé devra être réinvesti dans l'approvisionnement en eau. De ce fait, les attributions aux fonds et financements spéciaux sont plus importants que le budget, pour environ CHF 611'000.00, alors que les prélèvements dans les fonds et financement spéciaux, afin de combler le déficit de l'épuration, sont plus importants de CHF 391'000.00.*

*Les autres charges (personnel, charges de biens et services et ACE) sont très bien tenues et sont inférieures au budget pour CHF 327'000.00, de même que les amortissements, inférieurs pour CHF 72'000.00.*

*En résumé, moins de recettes (moins CHF 951'000.00), mais beaucoup moins de charges encore (moins CHF 1'167'000.00), ce qui atténue la perte initiale budgétairement prévue.*



*La commission financière relève la difficulté d'estimer correctement la masse fiscale, car il s'agit d'estimer les montants d'impôts 2024, alors que personne n'a rempli sa déclaration d'impôts 2024 encore et qu'une grande partie des contribuables 2023 n'ont pas encore été taxés par le service cantonal des contributions. Les derniers chiffres connus, afin d'effectuer des extrapolations, sont les chiffres de la fiscalité 2022.*

*Une estimation prudente, compte tenu de tous ces paramètres, a été effectuée. La commission financière en est satisfaite.*

*Les indicateurs financiers de nos comptes sont impactés par les dépenses d'investissements conséquentes effectuées et les dettes engendrées, tant par celles effectuées par notre ville que celles des associations de communes, pour lesquelles nous sommes solidairement responsables.*

*Le taux d'endettement net explose ainsi à 327 %, la dette brute par rapport aux revenus également à 321 %, la dette nette par habitant a doublé et la part dévolue au service de la dette augmente également.*

*Les comptes d'investissements 2024 présentent des dépenses nettes de CHF 31'611'374.60, les projets votés se réalisant.*

*Le bilan, au 31.12.2024, compte tenu du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (- CHF 135'389.49) et des investissements nets (+ CHF 31'611'374.60) présente une fortune nette de CHF **30'662'184.09**.*

*Conformément aux exigences de la Loi sur les communes, les comptes annuels ont été révisés par un organe de révision agréé, en l'occurrence la société fiduciaire RUFFIEUX SA à Bulle, pour la première fois. Celle-ci conclut que les comptes annuels présentés sont conformes aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrits par le Conseil d'Etat. Celle-ci émet des propositions d'améliorations, sur le dicastère de l'épuration, déficitaire, et sur la réévaluation du patrimoine financier à prévoir en 2027, ainsi que sur le service du contrôle interne à mettre en place. L'organe de révision relève que la collaboration avec le service des finances communal a été excellente durant toute la durée du mandat, bien que celui-ci ait été effectué très tôt, voir trop tôt, dans l'année.*

*En finalité, la commission financière remercie toutes les personnes ayant participé à la bonne tenue et à l'élaboration de ces comptes et invite le conseil général à accepter les comptes de fonctionnement 2024, les comptes d'investissements 2024, le bilan au 31.12.2024 ainsi que ses annexes.»*

### **3. DISCUSSION GENERALE SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

**M. le Président** ouvre la discussion de portée générale sur les comptes de fonctionnement 2024 et passe la parole aux groupes politiques, dans l'ordre des forces politiques présentes au sein du législatif communal, évidemment pour autant qu'une intervention soit souhaitée.

■ **Intervention de M. Thierry JORDAN, conseiller général (PLR)**

*« Le groupe PLR a étudié les comptes 2024 lors de sa séance du 2 juin.*

*Si les recettes fiscales ont été plus faibles que prévues, les charges ont été maîtrisées tant au niveau communal que dans les associations de communes afin d'obtenir un déficit plus faible que prévu.*

*Les gros investissements de cette législature ont un impact important sur les indicateurs financiers communaux :*

- la proportion des investissements et le taux d'endettement net sont très élevés ;*
- le taux d'autofinancement devient très faible.*

*Heureusement, les taux d'intérêts plus faibles que planifiés soulagent les comptes de fonctionnement et permettent de garder une charge du service de la dette relativement faible, sans quoi le résultat serait nettement plus défavorable.*

*Si le ciel est moins sombre que ne le laissent entrevoir le budget et la planification financière, le bulletin météo des finances communales n'est pas au beau fixe pour autant. Le groupe PLR réitère son avis de prudence dans la planification des dépenses, et espère que les investissements réalisés dans les infrastructures permettront d'augmenter les recettes par la venue de nouveaux contribuables, tant du côté des personnes morales que physiques.*

*Le groupe PLR remercie le conseil communal et l'administration des finances pour la bonne tenue des comptes et vous recommande de les accepter. »*

**M. le Président** remercie M. JORDAN pour son intervention.

■ **Intervention de Mme Stéphanie PITTET, conseillère générale (Le Centre)**

*« Le Groupe Le Centre a examiné avec attention les comptes 2024 lors de sa séance du 2 juin 2025.*

*Nous tenons à relever la bonne tenue du budget ainsi que les commentaires sur les comptes qui avaient été demandés lors d'exercices précédents et qui facilitent grandement la compréhension.*

*Le résultat du compte de fonctionnement est meilleur que le budget, mais il reste néanmoins négatif. Si les charges ont été bien maîtrisées et sont même inférieures au budget, les produits n'ont pas atteint le résultat escompté en particulier au niveau des impôts. Revenu fiscal par habitant faible par rapport à d'autres communes, incertitude sur l'impôt des personnes morales, retard au niveau du service cantonal des contributions sont autant d'éléments qui expliquent ce résultat. Mais il est clair que l'objectif de la prochaine législature sera de trouver de nouvelles entrées fiscales en espérant de bonnes surprises sur les nouveaux habitants et bien sûr sur les personnes morales.*

*L'autre point de discussion a été le taux d'endettement largement négatif mais qui peut être expliqué par l'important investissement sur l'école. Ce taux obligera la commune à prioriser les investissements futurs. Des taux d'intérêt plus bas que prévus nous aideront dans la tenue des charges et nous espérons également que nos élus trouveront une solution pour revoir les critères qui définissent ce taux en particulier sur l'endettement auprès des associations intercommunales. »*

*Le groupe Le Centre remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ces comptes et invite le conseil général à les accepter tels que présentés ce soir. »*

**M. le Président** remercie Mme PITTET pour son intervention.

■ **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général (PS)**

*« Le groupe PS a pris connaissance des rapports des comptes et de gestion 2024.*

*Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler concernant ces comptes, qui démontrent une maîtrise des dépenses. Et nous sommes reconnaissants pour les commentaires présents dans les comptes.*

*Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à l'établissement de ces rapports, ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de notre commune qui ont assuré des prestations de qualité dans le cadre d'un budget surveillé comme le lait sur le feu. »*

**M. le Président** remercie M. BEAUD pour son intervention.

■ **Intervention de M. Patrice CORBAT, conseiller général (Les Vert-e-s)**

*« Le groupe Les Vert-e-s a pris connaissance des rapports de comptes d'investissements, de fonctionnement et de gestion élaborés par le conseil communal, lors de sa séance de travail du 26 mai dernier. Nous tenons à remercier M. l'Administrateur des finances, Monsieur le Vice-Syndic ainsi que toutes les personnes ayant participé à leur élaboration. Comme l'année précédente, nous avons apprécié la présence des annotations et des commentaires qui facilitent grandement la lecture des divers documents.*

*Nous sommes exactement là où nous avons prévu d'être. Les indicateurs MCH2 sont, à deux exceptions près, dans le rouge. Le poids de la dette est conséquent, mais conforme aux projections du conseil communal.*

*Bien que tardive, nous saluons l'introduction du stationnement payant et espérons que les rentrées financières seront à la hauteur des attentes du conseil communal.*

*Nous considérons également avec intérêt les futures rentrées financières liées à la nouvelle taxation de l'eau.*

*Reste encore la finalisation du règlement sur l'épuration. Espérons que, de ce côté-ci également, de nouvelles rentrées peuvent être espérées.*

*Le groupe Les Vert·e·s réitère sa confiance au conseil communal pour la gestion financière à venir de notre commune. Nous l'invitons également à poursuivre ses efforts actuels dans la recherche de nouvelles sources de revenus.*

*Comme d'habitude, nous insistons sur le fait que le contexte économique actuel de Romont ne doit pas être le prétexte à des coupes budgétaires dans nos efforts en lien avec la justice sociale, les énergies renouvelables et la biodiversité. »*

**M. le Président** remercie M. CORBAT pour son intervention.

■ **Intervention de M. Manuel HURNI, conseiller général (UDC)**

*« Lors de sa séance de préparation du 26 mai dernier, le groupe UDC a pris connaissance du rapport des comptes 2024. Nous félicitons le conseil communal et le département des finances pour l'excellent travail réalisé dans ce document.*

*Nous pouvons constater que la situation financière due à la nouvelle école n'est pas aussi catastrophique que la planification financière antérieure le laisser présager.*

*Le retard au niveau du service des contributions cantonal a pour conséquence que toutes les entrées fiscales n'ont pas pu être comptabilisées.*

*Nous relevons également le fait que la commune arrive encore à clôturer ses comptes sans puiser dans son patrimoine financier, ou presque.*

*Il est aussi à constater que nos comptes, sous le nouveau modèle comptable, tiennent toujours la route, pour l'heure. Toutefois, qu'on le veuille ou non, des investissements inévitables surviendront. Il faudra garder un œil sur notre charge financière et trouver des nouvelles ressources.*

*Le groupe UDC accepte les comptes 2024 et acceptera le rapport de gestion. »*

**M. le Président** remercie M. HURNI pour son intervention.

■ **Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, conseiller général (HN)**

*« Le groupe HN a analysé les comptes 2024 lors de sa séance du 26 mai dernier. Il tient à saluer le travail rigoureux de M. Thierry SCHMID, directeur des FINANCES, de M. Christophe BURRI, administrateur des finances, ainsi que de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du service. La clarté et la transparence des réponses fournies, comme l'a relevé Mme OBERSON, sont à souligner.*

*Par souci de mise en perspective, nous avons comparé ces données à celles de communes fribourgeoises de taille comparable. Il en ressort que notre ville est bien gérée, avec une capacité de développement cohérente par rapport aux ressources disponibles et une bonne maîtrise des dépenses.*

*L'avenir économique reste incertain, mais la population romontoise bénéficie d'infrastructures de qualité. Le scénario d'un déséquilibre budgétaire vers 2028-2029*

*doit être pris en compte, mais au vu des incertitudes qui pèsent sur les recettes futures, il serait prématuré d'en tirer des conclusions définitives. Le groupe HN continuera donc à suivre de près l'évolution des investissements, comme il l'a toujours fait. Il attend aussi des propositions responsables de tous les groupes. Toute dépense superflue devra être évitée.*

*Nous relevons toutefois que certaines dépenses auraient pu être mieux planifiées, et que le conseil général gagnerait à être davantage informé des montants proches des seuils nécessitant sa validation. Malgré cela, notre confiance envers le conseil communal reste entière.*

*En conclusion, le groupe HN approuve les comptes 2024 tels que présentés, et invite l'ensemble du conseil général à en faire de même. Il salue également la qualité du rapport de gestion et remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cet outil précieux pour les élu·e·s comme pour la population. »*

**M. le Président** remercie M. MEUWLY pour son intervention.

#### **4. EXAMEN DE DÉTAIL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT, CHAPITRE PAR CHAPITRE AVEC OUVERTURE DE LA DISCUSSION A LA SUITE DE CHACUN D'EUX**

Les comptes ayant été consciencieusement étudiés par chaque conseillère et conseiller général·e, par les membres de la commission financière et dans les séances des groupes politiques, **M. le Président** passe directement à l'examen de détail par chapitre, pour permettre aux membres du législatif de poser des questions sur des points restant encore obscurs. Pour plus de clarté, les intervenants sont priés, lors de la prise de parole, de citer le numéro du compte auquel leurs interventions font référence.

**M. le Président** passe ainsi à la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2024, par chapitre, en débutant à la page 9.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2024 (page 79).

**Avec CHF 31'853'609.65 de revenus et CHF 31'988'999.14 de charges, le résultat du compte de fonctionnement présente une perte de CHF 135'389.49.**

#### **5. LISTE DES DÉPASSEMENTS SUPÉRIEURS À 50 % ET A CHF 20'000.- (PAGE 82-83)**

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion concernant la liste des dépassements supérieurs à 50 % et à CHF 20'000.- (page 83).

#### **6. COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2024 ET BILAN (PAGE 93 ET SUIVANTES)**

**M. le Président** suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes d'investissements 2024 et du bilan se trouvant à la page 92 et suivantes.

Avec CHF 32'382'640.45 de dépenses d'investissements et CHF 771'265.85 de recettes d'investissements, le compte des investissements 2024 présente un excédent de dépenses de CHF 31'611'374.60.

Pour terminer, M. le Président relève que l'actif du bilan au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 127'978'283.41 pour un montant au passif de capitaux de tiers de CHF 78'747'979.97, soit un capital propre de CHF 49'230'303.44 pour la Commune de Romont.

## 7. VOTE FINAL EN QUATRE TEMPS

- A. Liste des dépassements supérieurs à 50 % et CHF 20'000.-.
- B. Comptes de fonctionnement.
- C. Comptes d'investissements.
- D. Bilan.

### 7.A. Liste des dépassements supérieurs à 50 % et CHF 20'000.-

#### **VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 40 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA LISTE DES DÉPASSEMENTS SUPÉRIEURS À 50 % ET À CHF 20'000.-.**

### 7.B. Comptes de fonctionnement 2024

Les comptes de fonctionnement 2024 se soldent par

|                                            |                     |
|--------------------------------------------|---------------------|
| ▼ une perte de                             | CHF 135'389.49 ;    |
| ▼ un total de charges de fonctionnement de | CHF 31'988'999.14 ; |
| ▼ un total de revenus de fonctionnement de | CHF 31'853'609.65.  |

#### **VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 40 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2024 TELS QUE PRÉSENTÉS.**

### 7.C. Comptes d'investissements 2024

Les comptes d'investissements 2024 présentent

|                                                   |                     |
|---------------------------------------------------|---------------------|
| ▼ des dépenses d'investissements pour un total de | CHF 32'382'640.45 ; |
| ▼ des recettes d'investissements pour un total de | CHF 771'265.85 ;    |
| ▼ un report net au bilan de                       | CHF 31'611'374.60.  |

#### **VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 40 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2024 TELS QUE PRÉSENTÉS.**

**7.D. Bilan**

Le bilan des comptes 2024 se présente comme suit

|                                                     |                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------|
| ▼ un total de l'actif de                            | CHF 127'978'283.41 ; |
| ▼ au passif, des capitaux de tiers pour un total de | CHF 78'747'979.97 ;  |
| ▼ un capital propre total de                        | CHF 49'230'303.44.   |

**VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 40 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BILAN 2024 TEL QUE PRÉSENTÉ.**

**4. RAPPORT DE GESTION 2024**

**M. le Président** ouvre la discussion de portée générale concernant le contenu du rapport de gestion 2024.

■ **Intervention de M. Thierry JORDAN, conseiller général (PLR)**

*« La lecture du rapport de gestion donne toujours une vision intéressante de l'étendue et la variété des tâches réalisées par la commune au cours d'une année. Le groupe PLR en profite pour remercier toutes les personnes qui permettent à la Commune de Romont de fonctionner, élus-es, employés-es ou bénévoles. La lecture de ce rapport année après année, montre également le transfert de compétences, petit à petit, vers les associations de commune. Le groupe PLR vous recommande également d'accepter le rapport de gestion 2024. »*

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

*« Selon le rapport de gestion (p.23), la mise en œuvre du 30 km/h dans l'intra-muros était prévue pour le début 2025. Le conseil communal peut-il nous dire où en est ce projet ?*

■ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal**

*« Le dossier complet avait été adressé au canton, qui avait alors délivré un premier préavis de synthèse défavorable. Puis le dossier a été retravaillé pour solutionner les points posant problème. Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente du second préavis de synthèse du canton. Dès que nous disposerons de toutes les informations utiles, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.»*

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

*Le rapport de gestion indique que le concept de stationnement sera en place dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Quel statut est prévu pour les Avoines, pour St-Charles et pour l'école en ville. Comment ces lieux vont-ils être considérés dans ce concept ? »*

■ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal**

*« Comme vous l'avez vu sur les dépliants, les flyers distribués ou sur le site Internet de la commune, le secteur des Avoines et la cour St-Charles font partie des zones de parcage autorisées. D'ailleurs, il n'y a eu aucun recours contre le concept de stationnement tel que publié dans la Feuille officielle.*

*Par rapport à la cour St-Charles, des discussions ont eu lieu avec la Paroisse et une convention a été signée. Pour le secteur des Avoines, aucun changement n'est envisagé par rapport à la situation actuelle. Pour la cour de l'école primaire, ce n'est pas un parking à la base. S'il faut l'utiliser pour des manifestations particulières, nous continuerons à le faire selon la pratique actuelle, mais de manière exceptionnelle.*

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

*« Est-ce que durant le week-end, cette place des écoles restera ouverte ? »*

■ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal**

*« On verra à l'usage mais normalement, cette place devrait être fermée.*

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

*« A l'heure actuelle, cette place n'est pas fermée le week-end.*

■ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal**

*Effectivement ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le conseil communal n'a pas encore débattu sur le sujet mais vraisemblablement, la place devrait être fermée.*

■ **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*Durant les heures d'application du stationnement, cette place restera fermée car ce n'est pas une place de parc. Des discussions sont encore en cours avec la Paroisse qui attend de voir les disponibilités lors des offices, particulièrement en fin d'après-midi ou le dimanche matin, surtout pour les personnes à mobilité réduite ou personnes âgées. Mais, en standard, la place de l'école primaire n'est pas considérée comme une place de parc.*

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

*« A la page 33 du rapport de gestion, il est indiqué que la mise à l'enquête de la deuxième partie du PAL est prévue au premier semestre 2025. Le conseil communal peut-il partager l'état de situation ?*



▪ **Réponse de M. Marc MENOUD, conseiller communal**

*« La mise à l'enquête a pris un peu de retard ; elle est reportée en septembre, soit après les vacances estivales. Une étude patrimoniale doit être effectuée dans les secteurs de Chavannes et du Chemin du Brit. Une séance est agendée avec le service des biens culturels dans le courant du mois de juin. Puis, à partir de cette séance, nous serons alors en mesure de finaliser le dossier. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote.

**VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 40 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE RAPPORT DE GESTION 2024.**

**M. le Président** adresse ses remerciements et félicitations aux membres du conseil communal, aux chefs de service, ainsi qu'au personnel, pour le travail conséquent que représente la rédaction du rapport de gestion.

**5. DECISION DE TRANSMISSION DE LA PROPOSITION DU 13 FÉVRIER 2025 INTITULÉE « DEMANDE DE CLARIFICATION OU ADAPTATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL »**

**M. le Président** se réfère au message du bureau du conseil général qui soumet au vote du législatif le traitement par le bureau du conseil général de la proposition déposée par M. Lukas BIELER, du groupe PVL, concernant la « demande de clarification ou adaptation du règlement du conseil général. »

▪ **Intervention de M. Lukas BIELER (PVL)**

*« Sans refaire l'argumentaire que vous avez trouvé dans le matériel préparatoire, je me permets d'illustrer le besoin de clarification par trois questions*

- 1. Le RCG (art. 98) permet au conseil général de voter la constitution de commissions. Mais quelle est la procédure ? La proposition passe-t-elle par le conseil communal ? Jamais, parfois, toujours ?*
- 2. Quel formulaire faut-il utiliser pour déposer une proposition interne ? Il semble qu'aucun formulaire adéquat ne soit disponible.*
- 3. Comment savoir, dans l'ordre du jour d'une séance, si une proposition est transmise au conseil général (bureau par exemple) ou au conseil communal ? En l'occurrence, dans le point que nous traitons, ce n'est devenu clair qu'après explications du secrétaire et du président.*

*Le groupe PVL espère obtenir votre approbation pour cette proposition. Selon les informations du secrétaire et du président, le bureau examinerait ensuite la substance de la proposition ou créerait un groupe de travail dédié pour le faire.*

■ **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*« Les questions soulevées sont intéressantes. Le conseil communal a dit, même si ce n'est pas à lui de s'en préoccuper, que ce serait peut-être le bon moment pour examiner, à 8-9 mois de la fin de la législature, ce qui fonctionne bien ou ce qui fonctionne moins bien. Les partis étaient invités à déposer leurs remarques ou leurs propositions d'ici l'été 2025. Ensuite, le conseil communal en prendrait connaissance mais, dans tous les cas, les transmettrait au bureau du conseil général. Le bureau décidera s'il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail regroupant les différentes sensibilités représentées au sein du conseil général pour arriver, le cas échéant, à des propositions de modifications concrètes.*

*Il ne faudrait pas laisser les choses en suspens et attendre que le futur conseil général soit en place au début 2026. Des points méritent peut-être des réponses dans un règlement ou dans un formulaire qui clarifierait les choses. Les commissions sont un sujet intéressant et sensible pour le conseil général car c'est souvent au travers d'elles qu'on peut faire avancer les choses ou poser les bonnes questions.*

*Pour les outils à disposition, ce n'est que depuis 2021 que ces outils sont utilisés via le RCG et ce n'était pas le cas avant. Le travail d'élaboration du RCG est l'affaire du conseil général, respectivement du bureau. Le conseil communal accompagne volontiers la démarche, en cas de nécessité. »*

■ **Intervention de M. Lukas BIELER (PVL)**

*« Notre objectif est que la proposition soit transmise au bureau qui pourra ensuite décider s'il peut traiter la proposition avec d'autres propositions qui pourraient provenir du conseil général ou du conseil communal au sujet du RCG. Le but est de pouvoir avancer.*

**VOTE/DECISION**

**C'EST PAR 36 « OUI », 2 « NON » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL DÉCIDE DE TRANSMETTRE AU BUREAU LA PROPOSITION DU 13 FÉVRIER 2025 INTITULÉE « DEMANDE DE CLARIFICATION OU ADAPTATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL ».**

**6. DÉCISION DE TRANSMISSION DU POSTULAT DU 13 FÉVRIER 2025 INTITULÉ « MISE EN ZONE 30 KM/H DU PLATEAU D'ARRUFFENS »**

**M. le Président** se réfère au message du bureau du conseil général soumettant au vote du législatif la transmission au conseil communal du postulat déposé par M. Luc BARDET (Les Vert·e·s) concernant la mise en zone 30 km/h du plateau d'Arruffens.

■ **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)**

■ *cf. annexe 4 : présentation*

*« Le postulat qui vous est soumis ne demande pas une révolution mais une adaptation à la réalité actuelle.*

*Comme on peut le voir sur la carte, les nouveaux quartiers, comme le Pré des Comtes, les Echervettes ou, dans une moindre mesure, les nouveaux immeubles aux Biollettes, sont libres de voitures en surface, celles-ci étant reléguées dans des parkings souterrains.*

*Les quartiers précédents comme En Bouley, La Vignetta et La Maula sont eux en zone 30. En Bouley est un cul de sac pour éviter tout trafic de transit. La nouvelle Esplanade d'Arruffens est venue s'y ajouter. La Vignetta et La Maula bénéficient eux de la Route de Bossens qui absorbe le trafic de transit, comme une route de contournement.*

*Le Chemin du Brit et la Rue des Comtes ont également des modérations de trafic, sans réduction officielle de la vitesse, certes, mais de fait il n'est pas possible d'y rouler à plus de 30 km/h.*

*Si on y ajoute l'intra-muros et le quartier du Glaney où des mises en zone 30 sont prévues, on se rend compte qu'une part significative de la ville bénéficie déjà de modérations de trafic.*

*Le postulat demande simplement que l'ensemble des rues du quartier d'Arruffens soient mises en zone 30 pour éviter que le trafic de transit ne s'y infiltre au détriment de la sécurité et de la qualité de vie des résidents.»*

■ **Intervention de M. Rémi GIRARD, conseiller général (PLR)**

*« Comme le postulat l'a très bien mentionné, le plateau d'Arruffens, et en particulier la Rue Pierre de Savoie, n'ont pas vocation à être un axe de transit. Le groupe n'est pas opposé à la mise en zone 30 du plateau comme demandé par le postulat, ou à sa limitation à 30 km/h. La sécurité et la limitation des nuisances justifient des mesures de gestion du trafic nécessaires dans la perspective d'une revalorisation idéale de ce secteur. Toutefois, le PLR souhaite rendre attentif que le contexte n'est pas opportun.*

*Contrairement à ce qui est exposé dans le postulat, le groupe félicite le conseil communal pour la réalisation de l'Esplanade d'Arruffens. Le report du trafic sur la route de l'Industrie, puis par saturation sur la Rue Pierre de Savoie, n'est que la conséquence attendue de la sécurisation du campus. Mais de nouvelles restrictions sur Pierre de Savoie reporteront encore davantage la problématique du transit sur le carrefour de Billens et auront des effets prévisibles comme :*

- encombrement, pollution, agressivité des usagers et dangers liés pour tous les modes ;*
- cohabitation difficile entre les modes de transport ;*
- perte de correspondance des transports publics (notamment depuis Siviriez) ;*
- perte d'accessibilité des commerces du centre et de l'intra-muros ;*
- etc.*

*Le problème de transit Nord-Sud, Est-Nord et Est-Sud ne va pas s'améliorer avec les développements planifiés dans ces directions (La Maillarde, Vivier, Sud du district) et en Gruyère. Même si on souhaite des changements d'habitude de mobilité, il faut que le cadre les permette. En reportant le problème localement, les risques de délaier notre chef-lieu pour générer plus de trafic automobile vers d'autres pôles régionaux semblent encore trop importants. La ville étouffe et l'usage en l'état de Pierre de Savoie semble être une trachéotomie nécessaire.*

*Il faut également considérer que chaque mise en zone 30 demande des études et des investissements d'aménagement. Les zones 30 de l'intra-muros ainsi que, dans une moindre*

*mesure, celui des Petits-Quartiers vont déjà demander certaines ressources à court terme. Il serait judicieux d'avoir du recul sur les effets de ces mesures, couplées aux aménagements récents de l'Esplanade et du rond-point des Echervettes, plutôt que de s'appuyer, entre-autres, sur des statistiques accidentogènes antérieures à ceux-ci.*

*Sortir le trafic reste la seule manière d'entrevoir une amélioration de nos espaces publics, des équipements et services qu'on souhaite y voir. La route de contournement permettra de revoir globalement la mobilité interne et les axes entrants en proposant un projet à la bonne échelle, avec des impacts relativement faibles et prévoyant les mesures nécessaires pour les nuisances restantes. Dans l'intervalle, la gestion au compte-goutte des problèmes liés au transit et leur report local n'imposera que des contraintes et charges ponctuelles importantes qui ne sont pas souhaitables pour la commune.*

*Pour ces raisons, le groupe PLR recommande aujourd'hui le rejet du postulat. »*

■ **Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, conseiller général (HN)**

*« Le groupe HN s'oppose à ce postulat, non pas sur le fond, mais parce qu'il anticipe une décision déjà en préparation.*

*Une réflexion globale sur la circulation à Romont est en cours, et le conseil communal a annoncé vouloir traiter ce sujet de manière cohérente et structurée dans le contexte du PAD-cadre et d'une future vision d'ensemble.*

*Demander une zone 30 isolée, rue par rue, revient à enfoncer une porte ouverte, et pourrait même compromettre la cohérence du projet global.*

*Le groupe HN recommande donc d'attendre la vision communale annoncée, qui apportera une réponse mieux pensée et équitable pour tous les quartiers. »*

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

*« Le groupe PVL a étudié avec intérêt ce postulat concernant la mise en zone 30 du plateau d'Arruffens. Un échange avec son auteur ainsi qu'avec le conseiller communal en charge du dossier ont permis d'éclaircir encore davantage les enjeux.*

*Le plateau d'Arruffens est destiné à devenir une zone 30 ; cela ressortait déjà du plan présenté au conseil général dans le message 3.1. de la séance du 24 février 2022. Le postulat vise à accélérer ce projet, mais dans notre compréhension, le service de la mobilité du canton n'acceptera une zone 30 que si elle est accompagnée d'aménagements qui auront certainement un coût.*

*Pour la sécurité des usagers, nous considérons important que des réflexions soient faites sur un calendrier de réalisation de cette zone 30 ainsi qu'une estimation du coût de réalisation. Dans ce sens, nous soutenons donc ce postulat. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

**VOTE/DECISION**

**C'EST PAR 22 « NON » ET 18 « OUI » QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL REFUSE LA TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL DU POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LUC BARDET, AU NOM DU GROUPE « LES VERT·E·S » CONCERNANT LA MISE EN ZONE 30 KM/H DU PLATEAU D'ARRUFFENS.**

**7. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS·ÈRES COMMUNAUX·ALES POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031 – PRISE DE POSITION DES PARTIS POLITIQUES – VOTE ÉVENTUEL**

**M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic.

*« La détermination du nombre de conseillers communaux n'est pas l'affaire du conseil communal mais bien du conseil général. Finalement, le conseil communal a fait ses réflexions et elles se trouvent dans le message adressé au conseil général. Certains estiment que le délai est trop bref. Si le conseil communal n'avait pas eu le réflexe d'informer le conseil général, il n'y aurait pas eu de débat ce soir. Maintenant, c'est à vous de prendre vos responsabilités pour savoir quel exécutif vous souhaitez pour la prochaine législature ».*

**M. le Président** remercie M. le Syndic pour ce point de situation.

Avant d'ouvrir la discussion de portée générale, **M. le Président** pose la question de savoir si un membre du législatif souhaite formuler une proposition de modification du nombre de conseillers communaux.

■ **Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale (PLR)**

*« Nous voici réunis pour notre dernière séance du conseil général avant la pause estivale. Et nous devons encore aborder un point important pour l'avenir de notre commune, à savoir le nombre de membres du conseil communal pour la prochaine législature (2026-2031).*

*Cette décision relève de la compétence du conseil général, et nous remercions le conseil communal d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour. Il est d'autant plus justifié de s'interroger que, ces dernières années, notre commune a connu de nombreuses évolutions, dont une réorganisation en profondeur de toute son administration.*

*A ce stade, il nous appartient d'accompagner cette transformation. Nous devons, nous aussi, nous positionner sur un aspect structurel essentiel : combien de personnes devraient siéger au sein de l'exécutif communal, à futur, pour garantir un fonctionnement efficace de notre collectivité ?*

*Il faut bien reconnaître que, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les communes, il y a quarante-cinq ans, la question du nombre de membres du conseil communal de Romont n'a jamais été réellement remise en question. Pourtant, la réalité a bien changé.*

*Au fil des décennies :*

- ▼ *De nombreuses compétences ont été transférées à des structures intercommunales et ce n'est pas terminé.*

- ▼ *La digitalisation des processus a considérablement progressé, rendant l'accès à l'information, la gestion et le suivi des dossiers plus rapides et efficaces.*
- ▼ *Et surtout, l'administration communale a été réorganisée pour mieux répondre aux attentes des citoyennes et citoyens mais aussi à celles, légitimes, des conseillers communaux.*

*Autrement dit, notre exécutif peut, aujourd'hui, s'appuyer sur une organisation interne moderne, compétente et outillée. C'est un changement de fond qui modifie aussi les besoins en termes de gouvernance politique, une gouvernance dont on attend une agilité plus grande qu'autrefois.*

*Dans ce contexte, il est pertinent de s'interroger sur le nombre optimal de membres du conseil communal.*

*Deux logiques peuvent coexister :*

*1. Une logique politique*

*Plus de membres signifie potentiellement une représentation plus large des sensibilités politiques. Mais n'oublions pas que c'est ici, au sein du conseil général, que se prennent les grandes décisions. C'est ici que les débats ont lieu, que les équilibres politiques s'expriment, et que les orientations sont validées.*

*2. Une logique d'efficience*

*Avec une administration solide et bien structurée, un exécutif plus restreint peut très bien fonctionner. Il ne s'agit pas de faire des économies à tout prix, mais de viser un fonctionnement clair, rapide et cohérent.*

*Cela permettrait de coordonner plus aisément les actions, de clarifier les responsabilités et de renforcer la réactivité. Et cela permettrait aussi d'améliorer la rémunération des élus-es, sans augmenter la charge financière globale.*

*C'est cette deuxième approche que le groupe PLR privilégie.*

*Nous pensons qu'un conseil communal composé de sept membres est suffisant pour répondre efficacement aux défis de notre commune, aujourd'hui et demain. C'est un choix réfléchi, cohérent avec les évolutions récentes de l'administration, et aligné avec ce que font déjà d'autres communes.*

*Nous sommes convaincus qu'en adoptant une telle taille pour notre exécutif, nous ferions un pas de plus vers une gouvernance moderne, soucieuse de la qualité du service public et respectueuse de l'engagement des citoyens et citoyennes et des finances communales. »*

## **DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**

### **■ Intervention de M. Christophe GIRARD, conseiller général (Le Centre)**

*«Réuni en séance le 2 juin 2025, le groupe « Le Centre » a débattu longuement sur le sujet. Force est de constater qu'il mérite le débat.*

*En préambule, nous regrettons que le sujet nous soit présenté à l'échéance finale sans beaucoup de recul. Bien sûr, certains diront qu'étant de la compétence du conseil général, une conseillère ou un*

*conseiller aurait pu lancer le sujet mais le conseil communal reste le mieux placé pour jauger la charge de travail.*

*Une étude bien en amont aurait permis au conseil communal de présenter un message moins timide avec des arguments POUR et CONTRE et également au législatif d'aller dans les détails et de se forger une opinion plus précise.*

*Comme déjà dit, la question du nombre de conseillers mérite le débat et est partagée entre efficacité et représentation politique. La représentation politique au niveau de l'exécutif peut se comprendre mais a-t-elle une réelle importance sur la gestion communale quand on sait qu'une large partie du pouvoir de décision est en main du législatif qui lui, est bien représentatif de l'échiquier communal.*

*En se penchant en détail sur les différents dicastères, et surtout si l'on fait abstraction de l'aspect politique et de la représentation, la diminution à sept membres fait sens, sans minimiser la charge des membres de l'exécutif. En effet, une grande partie des activités est déjà gérée par le canton ou les associations intercommunales et d'autres activités vont encore être transférées. Hier, la bibliothèque communale, les pompiers, demain les services sociaux, peut-être la police. Nous n'avons plus de domaine et les forêts et les bâtiments sont gérés par des tiers, de plus avec des services communaux bien fournis. Autant d'éléments qui démontrent que les activités d'un exécutif ont largement évolué au cours de ces dernières législatures.*

*Revoir la composition serait également l'occasion de revoir le cahier des tâches d'un conseiller ou d'une conseillère mais également d'impliquer davantage les différents services communaux au profit d'activités plus stratégiques comme*

- définir une vision claire du futur de Romont ;*
- défendre nos acquis et notre trésor ; je pense là à l'eau ;*
- défendre nos intérêts auprès des associations et veiller à contenir les charges afin de ne pas être qu'une « vache à lait » ;*
- se créer un réseau à Fribourg ou ailleurs facilitant peut-être l'implantation d'entreprises,*

*pour ne citer que ces quelques points.*

*Un challenge vraiment intéressant mais qui aurait dû être entrepris il y a au moins un an. Au final, et en l'état, Le Centre ne demandera pas de vote ce soir, et si toutefois le vote était demandé, nous laissons à chacune et chacun le choix de se positionner. »*

#### ■ **Intervention de M. Vincent BRODARD, conseiller général (PS)**

*“Le groupe PS a longuement discuté l'opportunité de changer le nombre de conseillers communaux, à l'avenir.*

*Tout d'abord une remarque concernant le délai, et le ton alarmiste du message quant à la discussion/décisions sur le sujet. D'une part, c'est au bureau du conseil général qu'il incombe de décider de tenir une séance plénière et, d'autre part, vu que les élections communales auront lieu dans neuf mois, il serait théoriquement encore possible de s'exprimer à ce sujet jusqu'au début septembre.*

*Notre but n'est cependant pas de retarder cette discussion et le groupe PS a évoqué les avantages et inconvénients d'un changement.*

*Les arguments pour une diminution à cinq, voire sept (efficacité, professionnalisation) sont contrebalancés par les risques de perte de représentativité des diverses sensibilités politiques et, paradoxalement, le coût probablement plus élevé.*

*En conclusion, le groupe PS s'exprime en faveur du maintien à neuf membres pour l'exécutif.*

■ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général (Les Vert·e·s)**

*« Le groupe « Les Vert·e·s » souhaite conserver le nombre actuel de sièges à l'exécutif de notre commune.*

*Même avec 6'000 habitants, Romont reste une petite ville. Pourtant, dans son conseil général, on trouve aujourd'hui sept partis. Ce sont autant de futurs potentiels pour Romont.*

*Nous jugeons adéquate la représentation actuelle des différents groupes politiques au sein du conseil communal.*

*Nous sommes d'avis que l'importante charge de travail actuelle ne plaide pas en faveur d'une diminution de ses représentants·es.*

*Une réduction du nombre de sièges à l'exécutif ne ferait qu'exclure les partis les plus modestes. Or c'est bien l'inverse que nous devrions faire, à savoir intégrer de nouvelles idées et tendances pour mieux nous développer.*

*Il est essentiel de maintenir une représentativité de toutes les idées.*

*Faut-il le rappeler, le développement prôné par la majorité de notre exécutif cantonal durant les vingt dernières années a transformé, d'une certaine mesure, notre canton en dortoir et vidé les caisses de bon nombre de communes, surtout dans le Sud. Romont n'échappe pas à cette tendance. Il s'agit d'un exemple parmi d'autres de ce qu'une politique plus équilibrée aurait pu éviter.*

*Ainsi, nous ne souhaitons pas entrer en matière sur la proposition du conseil communal et la rejetterons si elle nous est imposée ».*

■ **Intervention de M. Sébastien RICHOTZ, conseiller général (UDC)**

*« Lors de sa séance du 29 mai, le groupe UDC a pris position quant au nombre de conseillers et conseillères communaux·ales pour la législature 2026-2031.*

*Un conseil communal à cinq membres nécessiterait très certainement une semi-professionnalisation. Ce scénario limitera l'accès au conseil communal à de nombreuses personnes motivées et compétentes en raison de leur activité professionnelle ou privée. Il y a ainsi un fort risque de créer une discrimination tant au niveau des tranches d'âge que des classes sociales.*

*Un conseil communal à sept membres serait, selon notre groupe, un bon compromis tant au niveau de la représentation politique que dans la répartition des tâches. En effet, nous avons, à Romont, la chance de disposer d'une administration de qualité et d'un service technique compétent qui permettra de compenser une partie des activités.*



*Toutefois, il est clair qu'une réorganisation des dicastères devra être initiée.*

*Un conseil communal à neuf membres est clairement le scénario qui laisse la possibilité d'avoir une représentation politique plus large. Il permet également une répartition plus équilibrée des responsabilités.*

*Après avoir pesé le POUR et le CONTRE des différents scénarios, le groupe UDC décide de soutenir la variante d'un conseil communal à sept membres. »*

■ **Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général (PVL)**

*« Le groupe PVL demande que cette proposition de vote du groupe PLR concernant le changement du nombre de conseillers communaux soit reportée à une séance ultérieure du conseil général.*

*Notre groupe n'est pas fermé à une diminution du nombre de conseillers communaux, mais un tel changement entraînera des conséquences sérieuses qui méritent d'être analysées, comme*

- Quelles sont les conséquences financières ?*
- Y-a-t-il un projet de répartition des dicastères si on passe à cinq ou sept membres ?*
- Une diminution éventuelle du nombre de collaborateurs communaux est-elle envisagée si on fonctionne avec des membres de l'exécutif professionnels ou semi-professionnels ?*
- Et bien d'autres questions encore à régler.*

*C'est sûr, le timing est serré pour respecter le délai de 6 mois avant la prochaine législature, mais il reste la date de réserve du 3 juillet 2025 (ou jusqu'au mois de septembre) si vraiment le groupe PLR ou un autre groupe estime qu'un changement doit impérativement intervenir pour la période 2026-20231. C'est une décision trop importante pour être prise en quelques minutes ce soir.*

*La compétence du nombre de conseillers communaux appartient affectivement au conseil général, mais si aucun groupe n'a fait cette demande avant que le conseil communal le propose tout dernièrement, c'est que, fort probablement, tous les groupes sont satisfaits de la situation actuelle.*

*En aparté, je soulignerais que, pour créer une commission de mobilité, il a fallu déjà trois séances du conseil général, et le sujet n'est pas encore réglé ! Alors comment décider pendant cette présente séance d'un sujet aussi important ?*

*Voilà pourquoi le groupe PVL demande le report de ce vote. »*

■ **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*« Je ne vais pas me prononcer sur le fond car il appartient au conseil général de décider. Demander le report du vote semble par contre ne pas être une bonne solution. S'il s'agissait d'approfondir vraiment le fonctionnement actuel du conseil communal et la répercussion sur la répartition des dicastères, les économies d'échelle (voire les augmentations) en passant à sept conseillers communaux, ce n'est pas en quatre semaines qu'il sera possible de mener ces réflexions complémentaires, de plus en période de vacances estivales. On ne va pas résoudre dans les trois mois qui viennent un problème, s'il s'agit réellement d'un problème, pour lequel les choses sont déjà relativement claires.*

*Je vous signale tout de même qu'une séance du conseil général coûte ~CHF 9'000.-. Pour reporter de quelques semaines une décision qui a déjà suscité des réflexions dans vos groupes politiques respectifs, cela ne changerait pas grand-chose. Ceux qui estiment que le sujet n'est pas mûr n'ont qu'à voter ce soir le statu quo et les autres qui estiment que la proposition à sept conseillers communaux est défendable n'ont qu'à la soutenir. Le problème n'est pas d'avancer mais d'oser avancer ! Dans le cas particulier, la procrastination coûterait relativement cher. »*

A la question posée par **M. le Président** au PLR de savoir s'il maintient sa proposition de passer à sept conseillers communaux, **Mme Jacqueline BOURQUI répond par l'affirmative et en demande le vote.**

A la question posée par **M. le Président** au PVL de savoir s'il maintient sa demande de renvoi, **M. Jean-François ROCH répond par l'affirmative, compte tenu de la haute importance du sujet.**

La discussion n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote, comme suit :

1. Vote sur la demande de renvoi de la détermination du nombre de conseillers communaux. Si cette demande obtient la majorité, il ne sera pas nécessaire de passer au vote pour le statu quo, ni pour la réduction du nombre de conseillers communaux.
2. Dans le cas contraire, si la majorité absolue n'est pas atteinte, il y aura lieu de voter d'abord pour le statu quo, à savoir le maintien à neuf conseillers communaux. Si cette proposition obtient la majorité, il ne sera pas nécessaire de voter sur la réduction du nombre de conseillers communaux.
3. Dans le cas contraire, si la majorité absolue du vote n'est pas atteinte, il sera procédé à un nouveau vote, à savoir la réduction de neuf à sept conseillers communaux.

#### **VOTE 1**

**« Souhaitez-vous le renvoi de la détermination du nombre de conseillers communaux pour la prochaine législature ? »**

**C'EST PAR 27 « NON », 11 « OUI » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL REJETTE LE RENVOI DE LA DÉTERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX.**

La majorité n'étant pas atteinte, il y a lieu de passer au second vote.

#### **VOTE 2**

**« Souhaitez-vous le maintien à neuf conseillers communaux pour la prochaine législature ? »**

**C'EST PAR 21 « NON » ET 19 « OUI » QUE LE MAINTIEN A NEUF CONSEILLERS COMMUNAUX POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE EST REJETÉ.**

La majorité n'étant pas atteinte, il y a lieu de passer au troisième vote.

#### **VOTE 3**

**« Souhaitez-vous la baisse du nombre de conseillers communaux à sept dès la prochaine législature ? »**

**C'EST PAR 23 « OUI », 16 « NON » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE LA BAISSSE DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX DE NEUF À SEPT POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE**

« *Applaudissements* ».

## 8. DIVERS

### 8.1. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

**M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, c'est-à-dire :

1. Les propositions.
2. Les postulats.
3. Les résolutions.
4. Les questions et les éventuelles remarques.

#### 8.1.1 PROPOSITIONS

Néant.

#### 8.1.2. POSTULATS

##### 1. Nouveau service de déchetterie mobile

**Postulat déposé par M. Fabrice CORBAT (Les Vert·e·s)**

- *cf. annexe 5 : postulat no Pos\_12\_20250605*

Voir présentation de l'objet dans l'annexe 5.

**M. le Président** confirme à M. Fabrice CORBAT que son postulat a bien été pris en compte. Celui-ci sera examiné par le bureau qui décidera, lors de sa prochaine séance, de sa transmission ou non au conseil général.

##### 2. Passage pour piétons à la Route de l'Industrie

**Postulat déposé par Mme Nicole BARDET et M. Luc BARDET (Les Vert·e·s)**

- *cf. annexe 6 : postulat no Pos\_13\_20250605*

Voir présentation de l'objet dans l'annexe 6.

**M. le Président** confirme à Mme Nicole BARDET et à M. Luc BARDET que leur postulat a bien été pris en compte. Celui-ci sera examiné par le bureau qui décidera, lors de sa prochaine séance, de sa transmission ou non au conseil général.

#### 8.1.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art 104 du règlement, le bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la présidence à l'ouverture de la

séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'a été déposée.

#### 8.1.4. QUESTIONS

**M. le Président** rappelle que le conseil communal répond aux questions immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance.

##### 1. Question de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale (PLR) Stationnement payant

*« La mise en fonction du concept de stationnement est à bout touchant. En effet, des bornes et des panneaux ont fleuri sur le territoire.*

*Un flyer récapitulatif des zones, muni d'un QR code menant à la procédure, établi et distribué.*

*Le site Internet de la commune est également sur la grille de départ, en présentant les types de stationnement, des notices explicatives ainsi que des tutoriels vidéos.*

*Tout est prêt. Tout ? Presque ... Le site Presto Park n'est, semble-t-il, pas collaborant.*

*Le guichet électronique, présent dans le tutoriel et passage obligatoire pour acquérir le précieux sésame, refuse de fonctionner, voir même d'apparaître.*

*Heureusement, de l'aide peut être demandée à Presto Bot ...*

*Un robot, très poli, répond, à la première question : « Je suis désolé, je ne peux répondre qu'aux questions concernant le stationnement et l'application PrestoPark. Comment puis-je vous aider dans ces domaines ? » Reformulation et envoi de la question. Réponse : « Vous avez atteint le nombre maximal de messages autorisés. Veuillez réessayer plus tard. Si vous n'avez pas trouvé de réponse, vous pouvez nous contacter via ce formulaire : <https://prestopark.com/support> ».*

*Les données complétées, hop, sont envoyées. La réponse, attendue impatiemment, est la suivante : « Bonjour, Je vous invite à prendre directement contact avec la Ville de Romont, notamment le service du stationnement ou la mairie, afin d'obtenir les informations précises sur la procédure d'achat d'un abonnement. Chaque commune disposant de son propre système de gestion, les équipes municipales seront en mesure de vous accompagner pour finaliser votre démarche. Il est possible que les services de stationnement de votre ville doivent indiquer ou renouveler un droit spécifique pour votre véhicule.*

*Je reste à votre disposition si vous avez besoin de précisions complémentaires. Cordialement »,*

*Alors, est-ce que du personnel communal est prêt à accueillir les sollicitations prochaines ?*

*C'est en souhaitant acheter un abonnement que j'ai obtenu ces réponses. »*

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*« L'impatience n'est parfois pas une bonne qualité. Je suis sur PrestoPark. J'ai réussi à télécharger l'application, j'ai pu m'inscrire et inscrire mes véhicules. Par contre, effectivement, lorsqu'on se trouve sur Romont, le système n'étant pas en fonction avant le 1<sup>er</sup> juillet, il est donc impossible de faire quoi que ce soit avant le 1<sup>er</sup> juillet. Ça ne vous empêche pas d'avoir déjà l'application. Pour ceux qui souhaitent obtenir une vignette employé-e ou habitant-e, il y a déjà la possibilité de s'inscrire. Au sein de la commune, M. Adrien EKOLI ou M. Gilles DOUSSE sont les personnes de référence pour vous aider, en cas de nécessité. »*

**Mme OBERSON** en prend note et s'adressera au personnel communal, pour être aiguillée.

**2. Question de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale (Les Vert-e-s)**  
**Déménagement de l'école primaire**

*«Le déménagement de l'école de la ville vers l'école En Bouley a été l'occasion de faire du tri. Anticipant cela, le groupe « développement durable » de l'école souhaitait proposer de réunir les affaires en bon état (jeux, jouets, livres, coussins, petits meubles peu encombrants, etc.) pour les proposer à la population sous forme d'une petite brocante gratuite, plutôt que de jeter ce matériel.*

*Il a également été discuté de donner du matériel et mobilier au service de l'accueil extrascolaire ainsi qu'au CESL, ce qui a heureusement pu être fait. Des enseignants-es de 7-8H ont également pu récupérer quelques objets.*

*Toutefois, le projet de brocante n'a pu être réalisé, ce qui est bien dommage, car quantité d'objets en bon état ont été jetés à la benne. Le directeur de l'école, M. DE MORAIS, nous a indiqué que ce n'était pas possible de revendre du matériel communal et m'a renvoyée vers M. Gilles DOUSSE. Ce dernier m'a simplement confirmé la destruction du reste du matériel avec le doux euphémisme que « cela partira au recyclage ».*

*Recycler c'est bien, mais réutiliser, c'est bien mieux !*

*Pareille situation ne doit pas se reproduire.*

*Sur quelle base légale s'appuie l'école et notre administration communale pour affirmer qu'il n'est pas possible de revendre du matériel communal ? Existe-t-il également une base légale qui empêcherait de le donner ?*

*Voir du matériel quasi neuf jeté à la benne ne donne pas aux citoyennes et citoyens l'impression que leurs impôts sont bien utilisés, d'autant plus que les élèves ont participé au transport des objets à jeter. Comment donner le bon exemple en matière de durabilité quand c'est l'institution elle-même qui gaspille les ressources ?*

*Quelles dispositions le conseil communal prendra-t-il à l'avenir pour éviter que pareille situation ne se reproduise ?*

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*«La réponse est claire. Il n'y a aucune disposition légale qui interdit à la commune de revendre du matériel. Nous le pratiquons d'ailleurs dans d'autres secteurs, par exemple pour la vente de camions des pompiers. C'est possible que la question n'ait pas été posée à la bonne personne en vous adressant à M. DE MORAIS. Qu'est-ce qui empêcherait de donner ce matériel à l'AES, à l'ORS ou à d'autres ?*

*En fin de compte, dire que du matériel quasi neuf a été jeté m'étonne un peu car, au contraire, les enseignants-es sont plutôt conservateurs-trices par rapport au matériel. Si d'autres situations telles se produisent, on veillera à la chose. Pour vous donner un exemple, avec les « containers » de la Condémine, cela fait longtemps qu'on regarde dans quelle mesure ils ne pourraient pas être vendus ou donnés. Or, il semble que personne n'en veut. C'est souvent délicat comme situation. On ne voulait pas déménager dans la nouvelle école du matériel vieux de plusieurs dizaines d'années. Pour envoyer ce matériel usagé dans d'autres pays, l'envoi de containers est très onéreux. Bref, on y pensera et essayerons à l'avenir d'intervenir suffisamment tôt.»*

■ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale (Les Vert·e·s)**

*«Si je résume bien c'est, en gros, de dire que M. DE MORAIS nous a transmis des informations erronées. J'en prends bonne note et heureusement aucune loi n'interdit la revente de ce matériel.»*

**3. Question de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale (PLR)**  
**Conseil communal – assujettissement à la LPP**

*«Chaque jour, les conseillers et conseillères généraux-ales ici présents-es s'engagent pour la collectivité publique, souvent au prix de sacrifices privés mais également professionnels.*

*Il est temps que cet engagement soit reconnu à sa juste valeur et que les membres de notre exécutif ne soit plus préterités lors de leur retraite.*

*Un assujettissement à la LPP, dès le premier franc, au lieu de l'application du seuil d'accès, serait la solution.*

*Les budgets 2026 devant être élaborés prochainement déjà, il serait judicieux de prendre sérieusement en considération cette option.»*

■ **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*«Le sujet a déjà été abordé et il est extrêmement complexe compte tenu de la diversité des situations des membres qui composent le conseil communal. On est en période de renouvellement d'autorités communales ; actuellement, les partis politiques sont à la recherche de candidats-es pour prendre la relève et c'est vrai que la rémunération actuelle n'est pas encourageante. Si vous réduisez votre temps de travail de 20 %, il en résultera un manque de couverture LPP. La solution n'est pas facile. L'association des communes fribourgeoises a fait une étude consultable en ligne. Le conseil communal de Romont ne fait pas partie des conseils*

*communaux les mieux lotis et il est très délicat de faire ce genre de proposition. Votre appel nous permettra d'y réfléchir. »*

#### **4. Question de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert-e-s) Sécurité sur l'esplanade d'Arruffens**

- *cf. annexe 7 : présentation*

*«[1] Le conseil communal a doublé le nombre de panneaux d'interdiction de s'arrêter.*

*[2] Malheureusement, peu de changements sont intervenus depuis la dernière séance du conseil général*

- les contre-sens sont monnaie courante ;*
- le stationnement hors case usuel.*

*[3] Les problèmes que l'on pensait résolus ne le sont pas : le stationnement sur les trottoirs perdure.*

*[4] A la Condémine aussi des voitures sont garées hors case jusque dans le carrefour. Elles masquent les voitures venant de la droite.*

*[5] Des voitures stationnent sur les trottoirs dans une zone 30 où le stationnement hors case est interdit.*

*[6] Trop profondes, les soutes ne peuvent se vider qu'en utilisant les portes des deux côtés du bus. Réintroduire le trafic motorisé individuel devant le Bicubic où ce n'était absolument pas nécessaire puisqu'aucun immeuble privé ne se situe le long de cette portion de chaussée, était-ce vraiment une bonne idée ?*

*[7] Cette dernière image, la plus récente de la série, où les véhicules sont maintenant stationnés sur le trottoir, laisse songeur.*

*Que ce soit en stationnement illicite ou à contre-sens, les manœuvres hasardeuses de véhicules portent sérieusement atteinte à la sécurité des autres usagers.*

*Ce qui m'amène à deux questions :*

- ▼ *Le conseil communal va-t-il sérieusement agir contre les incivilités commises tous les jours sur la nouvelle esplanade d'Arruffens, par quels moyens et dans quels délais ?*
- ▼ *Combien d'amendes d'ordre et autres dénonciations depuis le début de l'année dans le secteur de l'esplanade d'Arruffens ?*

*Le conseil communal peut-il mettre à disposition des partis, et du public en général, les résultats des mesures de vitesse réalisées à l'aide du radar pédagogique qui est régulièrement déplacé d'un quartier à l'autre ?*

*Comprenez-moi bien. L'esplanade d'Arruffens est très belle et j'en ai TOUJOURS soutenu la réalisation. NON je ne tiens pas le conseil communal pour responsable de la situation qui ne relève que de la responsabilité des automobilistes incriminés dans ces incivilités qui mettent cyclistes, piétons, enfants et aînés en danger.*

*Cela fait maintenant plus de six mois que nous subissons ces incivilités quotidiennes.*

*S'il vous plaît, mettez fin à cette situation en agissant avec la plus grande sévérité et sans attendre. Pour la sécurité des riverains et celle des quelque 15'00 enfants qui chaque jour fréquentent cet espace. »*

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*« Cette image n'est pas forcément très parlante car il s'agit d'un phénomène très nouveau. Le marquage définitif a été effectué il y a quelques semaines seulement. Effectivement on s'est rendu compte que les automobilistes ne veulent pas parquer sur les places de parc des bus mais sur les espaces adjacents. On va donc intervenir de manière très ferme sur ce sujet. Encore faut-il que quelqu'un soit susceptible d'intervenir par rapport à ce genre de situation. Par exemple, un agent Securitas ne peut pas intervenir. Pour les contresens, par exemple à la Rue des Moines, qui est en sens unique depuis ~15 ans, des gens circulent encore à contresens très régulièrement. On peut faire des contrôles sporadiques mais on ne peut pas demander à la police cantonale de mettre un agent en permanence sur place. Nous avons de bons contacts avec la police de proximité. On vient de recevoir le modèle de mise en garde des gens qui ne respectent pas les règles de parcage et les règles seront appliquées. On a aussi décidé de fournir un gros effort. D'abord, il faut laisser le plateau d'Arruffens vivre un moment et d'ailleurs il n'y a pas eu de gros incidents jusqu'à ce jour. Pour le reste, on va fournir des efforts par rapport au stationnement hors case. On sera très intense sur la répression après que les gens auront reçu leur première mise en garde. »*

■ **Réponse de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert-e-s)**

*La réponse me va, mais j'aimerais bien obtenir, à l'occasion, des réponses plus détaillées, notamment concernant les mesures de vitesse. J'ai cru comprendre que j'avais provoqué un certain émoi en arrivant assez tardivement avec mes quelques images. Je vous prie de m'en excuser car ce n'était évidemment pas le but. »*

## **8.2. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL**

Néant.

## **CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC**

*« Ce sont des éléments importants qui ont été discutés ce soir, en particulier lorsque nous parlons de budgets ou de comptes. Avec tout le travail de préparation ou de débats qui se passent dans les groupes, on se réjouit de voir qu'on arrive à une majorité ou une belle majorité. Pour d'autres sujets qui sont parfois plus politiques, on est obligé de faire un peu de politique mais les débats restent toujours courtois. Je tiens donc à vous remercier pour la qualité des débats, pour vos interventions et pour la courtoisie.*

*Comme il n'y aura pas de séance en juillet, je vous souhaite d'ores et déjà de bonnes vacances d'été bien méritées et me réjouis de vous revoir en octobre. Vous êtes maintenant invités à partager la collation préparée par M. Bruno CLERC et son équipe. »*



« Applaudissements ».



### CONCLUSION DE M. OLIVIER MARILLER, PRESIDENT

*« Mesdames et Messieurs, chers collègues, la séance de réserve du mois de juillet n'ayant pas lieu, je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance du conseil général au mois d'octobre. D'ici là, nous aurons l'occasion de nous revoir lors de l'inauguration de la nouvelle école En Bouley, ou j'espère vous y voir nombreuses et nombreux les 13 et 14 juin prochain. Je vous remercie de votre diligence durant cette séance et vous souhaite d'ores et déjà, ainsi qu'à vos proches, un bel été et de belles vacances.*

*Je vous invite tous à l'apéritif qui nous attend à l'arrière de la salle. Celui-ci sera servi, comme précisé par M. le Syndic, par Bruno CLERC.*

*Merci et une belle fin de soirée !*

« Applaudissements. »

Au nom du conseil général

Le Président

Le Secrétaire

Olivier MARILLER

Yves BARD

■ *Version non approuvée*

#### Annexes à l'original du procès-verbal

1. Point situation école EEB, AES et esplanade Arruffens : dossier présentation CC
2. Comptes 2024 : dossier présentation CC
3. Comptes 2024 : dossier présentation CF
4. Postulat 13.02.2025 « Mise en zone 30 plateau Arruffens » : dossier présentation M. Bardet
5. Postulat 05.06.2025 « Nouveau service déchetterie mobile : dossier présentation M. Corbat
6. Postulat 05.06.2025 « Passage pour piétons Route Industrie » : dossier présentation M. et Mme Bardet
7. Question 05.06.2025 « Sécurité sur esplanade Arruffens » : dossier présentation M. Bardet



# **EEB / AES / EEV**

**Bref point de situation**



**Ecole En Bouley**

**Prête**

**pour l'Inauguration du 13 juin**

**et**

**les Portes ouvertes du 14 juin**

**(09h00 à 15h00)**

**Transports publics gratuits**









## Accueil Extra-Scolaire

- Travaux avancent à un rythme soutenu
- Planning respecté en l'état
- Enveloppe financière respectée en l'état
- Ouverture 25 août 2025
- Convention avec Ateliers de la Glâne pour le service
- Convention avec tenancier COGI pour confection des repas



## **Accueil extra-scolaire**

**Quelques photos d'ambiance**

**Des espaces généreux**

**Un cadre attractif et coloré**









**Questions ?**



# CONSEIL GENERAL

5 juin 2025





# COMPTES 2024

Rapport du vice-syndic  
*M. Thierry SCHMID*

# INVESTISSEMENTS

## Immobilisations en cours au 31.12.2024 (par section)

| Numéro immo                                      | Nom                                                | INV          | Section | Dépenses             | Recettes          | Crédit voté          | Solde crédit         |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------|---------|----------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Bâtiment scolaire - Rue de l'Eglise</b>       |                                                    |              |         |                      |                   |                      |                      |
| 2024006                                          | Réfections rue Eglise 104 (uninoires, normes ECAB) | INV-2024.006 | 12170   | 76'683,90            | 0,00              | 144'000,00           | 67'316,10            |
| 2024007                                          | Réaffectation Ecole Rue Eglise 104                 | INV-2024.007 | 12170   | 63'292,95            | 0,00              | 670'000,00           | 606'707,05           |
| <b>Total Bâtiment scolaire - Rue de l'Eglise</b> |                                                    |              |         | <b>139'976,85</b>    | <b>0,00</b>       | <b>814'000,00</b>    | <b>674'023,15</b>    |
| <b>Bâtiment scolaire - En Bouley</b>             |                                                    |              |         |                      |                   |                      |                      |
| 2022009                                          | Ecole En Bouley - Campus scolaire                  | INV-2022.009 | 12173   | 32'269'243,80        | 0,00              | 31'000'000,00        | -1'269'243,80        |
| 2022012                                          | Ecole En Bouley - Subventions scolaire             | SUB-2022.012 | 12173   | 0,00                 | 0,00              | -1'900'000,00        | -1'900'000,00        |
| 2022013                                          | Ecole En Bouley - Subvention photovoltaïque        | SUB-2022.013 | 12173   | 0,00                 | -89'261,85        | -80'000,00           | 9'261,85             |
| 2022023                                          | Ecole En Bouley - Subventions abris PC             | SUB-2022.023 | 12173   | 0,00                 | 0,00              | -562'500,00          | -562'500,00          |
| 2023009                                          | Ecole En Bouley - Contrôle accès                   | INV-2023.009 | 12173   | 0,00                 | 0,00              | 150'000,00           | 150'000,00           |
| 2023010                                          | Ecole En Bouley - Photovoltaïques                  | INV-2023.010 | 12173   | 239'966,00           | 0,00              | 480'000,00           | 240'034,00           |
| 2023011                                          | Ecole En Bouley - Immo incorporelles               | INV-2023.011 | 12173   | 42'556,90            | 0,00              | 90'000,00            | 47'443,10            |
| 2024012                                          | Ecole En Bouley - Pourcent culturel                | INV-2024.012 | 12173   | 0,00                 | 0,00              | 100'000,00           | 100'000,00           |
| 2024013                                          | Ecole En Bouley - Mobilier scolaire                | INV-2024.013 | 12173   | 1'072'198,40         | 0,00              | 1'070'000,00         | -2'198,40            |
| <b>Total Bâtiment scolaire - En Bouley</b>       |                                                    |              |         | <b>33'623'965,10</b> | <b>-89'261,85</b> | <b>30'347'500,00</b> | <b>-3'187'203,25</b> |
| <b>Bâtiment AES - Rue Aliénor</b>                |                                                    |              |         |                      |                   |                      |                      |
| 2024008                                          | Réaffectation Ecole Condémine - Aliénor            | INV-2024.008 | 12181   | 11'589,15            | 0,00              | 1'100'000,00         | 1'088'410,85         |
| <b>Total Bâtiment AES - Rue Aliénor</b>          |                                                    |              |         | <b>11'589,15</b>     | <b>0,00</b>       | <b>1'100'000,00</b>  | <b>1'088'410,85</b>  |
| <b>Sport (en général)</b>                        |                                                    |              |         |                      |                   |                      |                      |
| 2024020                                          | Particip. mat. sportif CGRR En Bouley              | SUB-2024.020 | 13410   | 0,00                 | 0,00              | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Total Sport (en général)</b>                  |                                                    |              |         | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |

## Immobilisations en cours au 31.12.2024 (par section)

| Numéro immo                               | Nom                                           | INV          | Section | Dépenses      | Recettes    | Crédit voté   | Solde crédit |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------|---------|---------------|-------------|---------------|--------------|
| <b>Bâtiment sportif - Le Glâney</b>       |                                               |              |         |               |             |               |              |
| 2024005                                   | Contribution LORO (éclairage terrain foot)    | SUB-2004.005 | 13413   | 0,00          | 0,00        | -27'000,00    | -27'000,00   |
| 2024010                                   | ASF (LEDforFOOT)                              | SUB-2024.010 | 13413   | 0,00          | 0,00        | -7'000,00     | -7'000,00    |
| Total Bâtiment sportif - Le Glâney        |                                               |              |         | 0,00          | 0,00        | -34'000,00    | -34'000,00   |
| <b>Bâtiment sportif - En Bouley</b>       |                                               |              |         |               |             |               |              |
| 2022014                                   | Ecole En Bouley - Contribution LORO           | SUB-2022.014 | 13415   | 0,00          | -500'000,00 | -700'000,00   | -200'000,00  |
| 2022025                                   | Ecole En Bouley - Bâtiments sportifs          | INV-2022.025 | 13415   | 14'954'608,25 | 0,00        | 16'800'000,00 | 1'845'391,75 |
| 2024014                                   | Ecole En Bouley - Mobilier sportif            | INV-2024.014 | 13415   | 47'315,70     | 0,00        | 180'000,00    | 132'684,30   |
| Total Bâtiment sportif - En Bouley        |                                               |              |         | 15'001'923,95 | -500'000,00 | 16'280'000,00 | 1'778'076,05 |
| <b>Embellissements et espaces publics</b> |                                               |              |         |               |             |               |              |
| 2024001                                   | Place polyvalente Bicubic                     | INV-2024.001 | 13420   | 38'667,15     | 0,00        | 540'000,00    | 501'332,85   |
| Total Embellissements et espaces publics  |                                               |              |         | 38'667,15     | 0,00        | 540'000,00    | 501'332,85   |
| <b>Routes Communales</b>                  |                                               |              |         |               |             |               |              |
| 2017016                                   | Zone 30Km/H Petits Quartiers                  | INV-2017.016 | 16150   | 15'553,90     | 0,00        | 50'000,00     | 34'446,10    |
| 2019017                                   | Giratoire Industrie - Route                   | INV-2019.017 | 16150   | 427'059,25    | 0,00        | 600'000,00    | 172'940,75   |
| 2019018                                   | Arrêt de bus - Route Lausanne                 | INV-2019.018 | 16150   | 305'221,95    | 0,00        | 450'000,00    | 144'778,05   |
| 2020014                                   | Route Belle-Croix                             | INV-2020.014 | 16150   | 21'572,50     | 0,00        | 400'000,00    | 378'427,50   |
| 2020015                                   | Phonoabsorbant (Belle-Croix)                  | INV-2020.015 | 16150   | 0,00          | 0,00        | 200'000,00    | 200'000,00   |
| 2021002                                   | Route de la Parqueterie                       | INV-2021.002 | 16150   | 1'125'078,10  | 0,00        | 800'000,00    | -325'078,10  |
| 2022005                                   | Esplanade Arruffens - route                   | INV-2022.005 | 16150   | 3'343'657,75  | 0,00        | 5'450'000,00  | 2'106'342,25 |
| 2022006                                   | Zone 30 Intramuros                            | INV-2022.006 | 16150   | 6'947,70      | 0,00        | 100'000,00    | 93'052,30    |
| 2022008                                   | Sécurisation domaine public                   | INV-2022.008 | 16150   | 17'581,50     | 0,00        | 150'000,00    | 132'418,50   |
| 2019026                                   | Giratoire Industrie - Part. de tiers          | SUB-2019.026 | 16150   | 0,00          | 0,00        | -180'000,00   | -180'000,00  |
| 2019027                                   | Giratoire Industrie - Part. Canton            | SUB-2019.027 | 16150   | 0,00          | 0,00        | -308'000,00   | -308'000,00  |
| 2022026                                   | Esplanade Arruffens - Installations routières | INV-2022.026 | 16150   | 461'496,75    | 0,00        | 0,00          | -461'496,75  |
| 2022027                                   | Esplanade Arruffens - subventions cantons     | SUB-2022.027 | 16150   | 0,00          | -20'000,00  | -20'000,00    | 0,00         |
| Total Routes Communales                   |                                               |              |         | 5'724'169,40  | -20'000,00  | 7'692'000,00  | 1'987'830,60 |



## Immobilisations en cours au 31.12.2024 (par section)

| Numéro immo                            | Nom                                              | INV          | Section | Dépenses          | Recettes    | Crédit voté         | Solde crédit        |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------|---------|-------------------|-------------|---------------------|---------------------|
| <b>Places de stationnement</b>         |                                                  |              |         |                   |             |                     |                     |
| 2015019                                | Etude concept de stationnement                   | INV-2015 019 | 16155   | 199'168,75        | 0,00        | 250'000,00          | 50'831,25           |
| 2024016                                | Stationnement payant                             | INV-2024 016 | 16155   | 0,00              | 0,00        | 285'000,00          | 285'000,00          |
| 2024017                                | Stationnement payant - Logiciel informatique     | INV-2024 017 | 16155   | 0,00              | 0,00        | 65'000,00           | 65'000,00           |
| <b>Total Places de stationnement</b>   |                                                  |              |         | <b>199'168,75</b> | <b>0,00</b> | <b>600'000,00</b>   | <b>400'831,25</b>   |
| <b>Approvisionnement en eau</b>        |                                                  |              |         |                   |             |                     |                     |
| 2020022                                | Bouclage Route Parqueterie                       | INV-2020 022 | 17101   | 5'000,00          | 0,00        | 550'000,00          | 545'000,00          |
| 2020023                                | Adduction d'eau Echervettes (secteur D)          | INV-2020 023 | 17101   | 159'328,40        | 0,00        | 450'000,00          | 290'671,60          |
| 2022015                                | Esplanade Arruffens - adduction                  | INV-2022 015 | 17101   | 144'652,60        | 0,00        | 450'000,00          | 305'347,40          |
| 2022019                                | Déplacement conduite (Vuadens - secteur Grisoni) | INV-2022 019 | 17101   | 300'000,00        | 0,00        | 350'000,00          | 50'000,00           |
| 2019025                                | Giratoire Industrie - Adduction                  | INV-2019 025 | 17101   | 90'137,00         | 0,00        | 30'000,00           | -60'137,00          |
| 2024002                                | Prospection eau souterraine (sources Gibloux)    | INV-2024 002 | 17101   | 62'546,10         | 0,00        | 90'000,00           | 27'453,90           |
| 2024003                                | Déplacement conduite (Vuadens - ligne TPF)       | INV-2024 003 | 17101   | 0,00              | 0,00        | 75'000,00           | 75'000,00           |
| 2024009                                | Route de la Comba - Adduction                    | INV-2024 009 | 17101   | 79'994,40         | 0,00        | 0,00                | -79'994,40          |
| 2024015                                | Déplacement conduite adduction Vauruz            | INV-2024 015 | 17101   | 0,00              | 0,00        | 1'010'000,00        | 1'010'000,00        |
| <b>Total Approvisionnement en eau</b>  |                                                  |              |         | <b>841'658,50</b> | <b>0,00</b> | <b>3'005'000,00</b> | <b>2'163'341,50</b> |
| <b>Traitement des eaux usées</b>       |                                                  |              |         |                   |             |                     |                     |
| 2018021                                | Route de la Comba - Séparatif                    | INV-2018 021 | 17201   | 113'232,90        | 0,00        | 200'000,00          | 86'767,10           |
| 2019015                                | Séparatif route Parqueterie                      | INV-2019 015 | 17201   | 92'073,35         | 0,00        | 800'000,00          | 707'926,65          |
| 2022016                                | Esplanade Arruffens - séparatif                  | INV-2022 016 | 17201   | 7'129,00          | 0,00        | 700'000,00          | 692'871,00          |
| 2019024                                | Giratoire Industrie - Epuration                  | INV-2019 024 | 17201   | 0,00              | 0,00        | 70'000,00           | 70'000,00           |
| <b>Total Traitement des eaux usées</b> |                                                  |              |         | <b>212'435,25</b> | <b>0,00</b> | <b>1'770'000,00</b> | <b>1'557'564,75</b> |



## Immobilisations en cours au 31.12.2024 (par section)

| Numéro immo                      | Nom                             | INV          | Section | Dépenses      | Recettes    | Crédit voté   | Solde crédit |
|----------------------------------|---------------------------------|--------------|---------|---------------|-------------|---------------|--------------|
| <b>Aménagement du territoire</b> |                                 |              |         |               |             |               |              |
| 2013019                          | Cadastre des bruits routiers    | INV-2013.019 | 17900   | 63'043,80     | 0,00        | 70'000,00     | 6'956,20     |
| 2014025                          | ZI Raboud (parcelle 722 & 2090) | INV-2014.025 | 17900   | 0,00          | 0,00        | 372'142,95    | 372'142,95   |
| 2016022                          | Etude gare routière             | INV-2016.022 | 17900   | 136'960,70    | 0,00        | 150'000,00    | 13'039,30    |
| 2019013                          | SPC - cadastre bruits routiers  | SUB-2019.013 | 17900   | 0,00          | -8'810,00   | 0,00          | 8'810,00     |
| 2020021                          | MEP - Intra-muros               | INV-2020.021 | 17900   | 225'922,05    | 0,00        | 250'000,00    | 24'077,95    |
| Total Aménagement du territoire  |                                 |              |         | 425'926,55    | -8'810,00   | 842'142,95    | 425'026,40   |
| Total général                    |                                 |              |         | 56'219'480,65 | -618'071,85 | 62'956'642,95 | 7'355'234,15 |

### 3.3 Comptes d'Investissements 2024 selon les natures

|                 |                                           | Comptes 2024         | Budget 2024          | Comptes 2023         |
|-----------------|-------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Dépenses</b> |                                           | <b>32'382'640,45</b> | <b>31'050'000,00</b> | <b>22'873'082,20</b> |
| <b>50</b>       | <b>Immobilisations corporelles</b>        | <b>32'378'829,86</b> | <b>30'960'000,00</b> | <b>22'749'327,35</b> |
| 5000            | Terrains                                  |                      | 1'000'000,00         |                      |
| 5010            | Routes et voies de communication          | 4'906'572,85         | 5'415'000,00         | 629'947,70           |
| 5030            | Autres travaux de génie civil             | 814'293,05           | 3'730'000,00         | 861'144,75           |
| 5040            | Bâtiments                                 | 28'215'409,40        | 20'130'000,00        | 20'330'180,15        |
| 5060            | Biens mobiliers                           | 334'855,70           | 300'000,00           | 472'456,85           |
| 5090            | Autres immobilisations corporelles        | 107'098,85           | 385'000,00           | 455'597,90           |
| <b>52</b>       | <b>Immobilisations incorporelles</b>      | <b>4'810,60</b>      | <b>90'000,00</b>     | <b>123'754,85</b>    |
| 5290            | Autres immobilisations incorporelles      | 4'810,60             | 90'000,00            | 123'754,85           |
| <b>Recettes</b> |                                           | <b>-771'265,85</b>   | <b>-3'222'500,00</b> | <b>-284'314,70</b>   |
| <b>61</b>       | <b>Remboursements</b>                     | <b>-136'345,10</b>   |                      | <b>-187'018,80</b>   |
| 6110            | Routes et voies de communication          |                      |                      | -98'507,30           |
| 6130            | Autres ouvrages de génie civil en général | -118'364,90          |                      | -88'511,50           |
| 6160            | Biens mobiliers                           | -18'980,20           |                      |                      |
| <b>63</b>       | <b>Subventions</b>                        | <b>-635'920,75</b>   | <b>-3'222'500,00</b> | <b>-97'295,90</b>    |
| 6300            | Confédération                             | -103'961,75          | -45'000,00           | -47'295,90           |
| 6310            | Canton et Concordats                      | -31'959,00           | -2'462'500,00        |                      |
| 6340            | Entreprises publiques                     | -500'000,00          | -715'000,00          |                      |
| 6350            | Entreprises privées                       |                      |                      | -50'000,00           |

Excédent de dépenses 2024  
CHF 31'611'374.60

# FONCTIONNEMENT

|                 |                                                               | Comptes 2024          | Budget 2024           | Comptes 2023          |
|-----------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Niveau 1</b> | <b>Résultat provenant des activités d'exploitation</b>        | <b>1'936'494,49</b>   | <b>1'811'966,65</b>   | <b>-759'203,93</b>    |
|                 | <b>Charges d'exploitation</b>                                 | <b>31'067'591,51</b>  | <b>31'624'017,16</b>  | <b>29'192'977,34</b>  |
| 30              | Charges du personnel                                          | 4'880'053,60          | 4'934'678,00          | 4'826'031,30          |
| 31              | Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 5'097'405,59          | 5'350'226,00          | 5'073'538,54          |
| 33              | Amortissements du patrimoine administratif PA                 | 1'763'276,60          | 1'836'059,00          | 1'719'476,00          |
| 35              | Attributions aux fonds et financements spéciaux               | 1'071'273,35          | 460'320,00            | 645'420,05            |
| 36              | Charges de transfert                                          | 18'275'582,37         | 19'042'736,15         | 17'128'511,45         |
|                 | <b>Revenus d'exploitation</b>                                 | <b>-29'131'097,02</b> | <b>-29'812'050,60</b> | <b>-29'962'181,27</b> |
| 40              | Revenus fiscaux                                               | -20'079'389,35        | -20'832'000,00        | -21'219'368,75        |
| 42              | Taxes et redevances                                           | -5'362'471,07         | -5'563'596,00         | -5'276'323,39         |
| 45              | Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux           | -514'791,65           | -123'530,00           | -204'243,35           |
| 46              | Revenus des transferts                                        | -3'174'444,95         | -3'292'924,50         | -3'252'245,78         |
| <b>Niveau 2</b> | <b>Résultat provenant des financements</b>                    | <b>-227'858,14</b>    | <b>15'140,00</b>      | <b>-581'868,68</b>    |
|                 | <b>Charges financières</b>                                    | <b>594'717,23</b>     | <b>828'400,00</b>     | <b>289'976,14</b>     |
| 34              | Charges financières                                           | 594'717,23            | 828'400,00            | 289'975,14            |
|                 | <b>Revenus financiers</b>                                     | <b>-822'575,37</b>    | <b>-813'260,00</b>    | <b>-871'843,82</b>    |
| 44              | Revenus financiers                                            | -822'575,37           | -813'260,00           | -871'843,82           |
| <b>Niveau 3</b> | <b>Résultat Extraordinaire</b>                                | <b>-1'573'246,86</b>  | <b>-1'474'836,25</b>  | <b>-1'544'427,09</b>  |
|                 | <b>Revenus Extraordinaires</b>                                | <b>-1'573'246,86</b>  | <b>-1'474'836,25</b>  | <b>-1'544'427,09</b>  |
| 48              | Produits extraordinaires                                      | -1'573'246,86         | -1'474'836,25         | -1'544'427,09         |
|                 | <b>Ecritures Internes</b>                                     |                       |                       |                       |
|                 | <b>Imputations internes</b>                                   | <b>326'690,40</b>     | <b>389'714,00</b>     | <b>320'596,80</b>     |
| 39              | Prestations de services                                       | 306'690,40            | 368'114,00            | 300'595,80            |
| 393             | Frais administratifs et d'exploitation                        | 20'000,00             | 21'600,00             | 20'000,00             |
|                 | <b>Imputations internes</b>                                   | <b>-326'690,40</b>    | <b>-389'714,00</b>    | <b>-320'596,80</b>    |
| 49              | Prestations de service                                        | -326'690,40           | -389'714,00           | -320'595,80           |
| 491             |                                                               |                       |                       |                       |
|                 | <b>Bénéfice</b>                                               |                       |                       | <b>2'885'499,70</b>   |
|                 | <b>Total général</b>                                          | <b>135'389,49</b>     | <b>352'270,40</b>     |                       |

# BILAN



|           |                                                                                 | Ouverture<br>au 1er janvier | Débit                 | Crédit                 | Solde<br>au 31 décembre |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|
|           | <b>Actif</b>                                                                    | <b>79'997'166,86</b>        | <b>181'805'843,52</b> | <b>-133'824'726,97</b> | <b>127'978'283,41</b>   |
| <b>10</b> | <b>Patrimoine financier</b>                                                     | <b>18'530'622,91</b>        | <b>147'620'951,52</b> | <b>-130'257'198,82</b> | <b>35'894'375,61</b>    |
| 100       | Disponible et placement à court terme                                           | 1'003'297,29                | 77'825'638,30         | -75'855'857,34         | 2'973'078,25            |
| 101       | Créances                                                                        | -11'733'598,93              | 49'390'521,89         | -33'415'279,03         | 4'241'643,93            |
| 104       | Actifs de régularisation                                                        | 20'986'062,45               | 20'404'791,33         | -20'986'062,45         | 20'404'791,33           |
| 107       | Placements financiers à long terme                                              | 11'503,00                   |                       |                        | 11'503,00               |
| 108       | Immobilisations corporelles PF                                                  | 8'263'359,10                |                       |                        | 8'263'359,10            |
| <b>14</b> | <b>Patrimoine administratif</b>                                                 | <b>61'466'543,95</b>        | <b>34'184'892,00</b>  | <b>-3'567'528,15</b>   | <b>92'083'907,80</b>    |
| 140       | Immobilisations corporelles PA                                                  | 58'756'092,50               | 33'241'151,40         | -2'199'927,80          | 89'797'316,10           |
| 142       | Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif                       | 2'484'771,45                | 943'740,60            | -1'365'600,35          | 2'062'911,70            |
| 144       | Prêts du patrimoine administratif                                               | 34'000,00                   |                       | -2'000,00              | 32'000,00               |
| 145       | Participations, capital social du patrimoine administratif                      | 191'680,00                  |                       |                        | 191'680,00              |
|           | <b>Passif</b>                                                                   | <b>-79'997'166,86</b>       | <b>95'818'598,80</b>  | <b>-143'799'715,35</b> | <b>-127'978'283,41</b>  |
| <b>20</b> | <b>Capitaux de tiers</b>                                                        | <b>-29'726'630,97</b>       | <b>90'808'081,96</b>  | <b>-139'829'430,96</b> | <b>-78'747'979,97</b>   |
| 200       | Engagements courants                                                            | -6'460'245,00               | 70'125'931,81         | -89'592'219,17         | -25'926'532,36          |
| 201       | Engagements financiers à court terme                                            | -232'620,32                 | 20'010'710,30         | -27'111'955,75         | -7'333'865,77           |
| 203       | Acomptes de tiers reçus                                                         | -5'743,80                   | 5'370,00              | -2'868,90              | -3'242,70               |
| 204       | Passifs de régularisation                                                       | -165'586,15                 | 165'586,15            | -189'187,63            | -189'187,63             |
| 205       | Provision à court terme                                                         | -3'196,80                   |                       | -1'488,66              | -4'685,46               |
| 206       | Engagements financiers à long terme                                             | -22'838'105,10              | 500'483,70            | -22'931'710,85         | -45'269'332,25          |
| 209       | Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers | -21'133,80                  |                       |                        | -21'133,80              |
| <b>29</b> | <b>Capital propre</b>                                                           | <b>-50'270'535,89</b>       | <b>5'010'516,84</b>   | <b>-3'970'284,39</b>   | <b>-49'230'303,44</b>   |
| 290       | Financements spéciaux enregistrés sous capital propre                           | -7'432'624,31               | 514'791,65            | -1'069'784,69          | -7'987'617,35           |
| 291       | Fonds enregistrés sous capital propre                                           | -241'650,00                 |                       | -15'000,00             | -256'650,00             |
| 295       | Réserves liées au retraitement (MCH2)                                           | -11'798'688,00              | 1'474'836,00          |                        | -10'323'852,00          |
| 299       | Excédent ou découvert du bilan                                                  | -30'797'573,58              | 3'020'889,19          | -2'885'499,70          | -30'662'184,09          |



# INDICATEURS

## 6. Indicateurs financiers MCH2

|                                        | 2024      | 2023     | 2022     |
|----------------------------------------|-----------|----------|----------|
| 1. TAUX D'ENDETTEMENT NET              | 327%      | 149%     | 37%      |
| 2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT             | 2%        | 15%      | 294%     |
| 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS         | 1%        | 0%       | 0%       |
| 4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS | 321%      | 154%     | 90%      |
| 5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS      | 53%       | 46%      | 10%      |
| 6. PART DU SERVICE DE LA DETTE         | 6%        | 5%       | 4%       |
| 7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS  | 10'609.16 | 5'311.25 | 1'695.25 |
| 8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT              | 2%        | 10%      | 22%      |



# COMPTES 2024

Comptes de résultat selon la  
classification administrative



## 2.3 Comptes de résultat 2024 par section

|                                                              | Comptes 2024         |                      | Budget 2024          |                      | Comptes 2023         |                      |
|--------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                                              | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              |
| <b>1 Sections</b>                                            | <b>31'988'999,14</b> | <b>31'853'609,65</b> | <b>32'842'131,15</b> | <b>32'489'860,75</b> | <b>29'803'548,28</b> | <b>32'689'047,98</b> |
|                                                              |                      | 135'389,49           |                      | 352'270,40           | 2'885'499,70         |                      |
| 0 Administration générale                                    | 3'868'509,57         | 624'532,64           | 3'924'360,35         | 648'759,00           | 3'628'144,38         | 612'561,89           |
|                                                              |                      | 3'243'976,93         |                      | 3'275'601,35         |                      | 3'015'582,49         |
| 1 Ordres et sécurité publics, défense                        | 879'494,97           | 596'908,85           | 883'033,50           | 566'875,00           | 785'690,85           | 569'646,86           |
|                                                              |                      | 282'586,12           |                      | 316'158,50           |                      | 216'043,99           |
| 2 Formation                                                  | 9'178'744,97         | 1'150'663,00         | 9'236'144,15         | 1'332'705,50         | 8'176'236,70         | 1'168'952,95         |
|                                                              |                      | 8'028'081,97         |                      | 7'903'438,65         |                      | 7'007'283,75         |
| 3 Culture, Sport et Loisirs                                  | 2'201'803,50         | 72'892,85            | 2'251'884,20         | 71'670,00            | 2'685'601,15         | 63'116,85            |
|                                                              |                      | 2'128'910,65         |                      | 2'180'214,20         |                      | 2'622'484,30         |
| 4 Santé                                                      | 2'997'518,05         | 62'026,30            | 2'958'036,30         | 78'000,00            | 2'687'230,50         | 59'463,80            |
|                                                              |                      | 2'935'491,75         |                      | 2'880'036,30         |                      | 2'627'766,70         |
| 5 Prévoyance sociale                                         | 4'541'874,75         | 1'556'304,97         | 5'070'885,80         | 1'730'400,00         | 4'275'957,10         | 1'451'794,65         |
|                                                              |                      | 2'985'569,78         |                      | 3'340'485,80         |                      | 2'824'162,45         |
| 6 Trafic et Télécommunications                               | 2'837'792,70         | 223'076,15           | 3'260'578,00         | 190'410,00           | 2'838'857,35         | 232'503,60           |
|                                                              |                      | 2'614'716,55         |                      | 3'070'168,00         |                      | 2'606'353,75         |
| 7 Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire | 4'445'764,06         | 4'043'245,41         | 4'023'802,35         | 3'612'515,00         | 3'978'551,65         | 3'714'575,45         |
|                                                              |                      | 402'518,65           |                      | 411'287,35           |                      | 263'976,20           |
| 8 Economie Publique                                          | 135'767,40           | 146,00               | 131'656,50           | 150,00               | 75'386,20            | 146,00               |
|                                                              |                      | 135'621,40           |                      | 131'506,50           |                      | 75'240,20            |
| 9 Finances et Impôts                                         | 901'729,17           | 23'523'813,48        | 1'101'750,00         | 24'258'376,25        | 671'892,40           | 24'816'285,93        |
|                                                              | 22'622'084,31        |                      | 23'156'626,25        |                      | 24'144'393,53        |                      |



# COMPTES 2024

Rapport de la Commission Financière  
Mme la Présidente Stéphanie Oberson



**Acceptez-vous les comptes de fonctionnement de la Ville de Romont ?**

|                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| Revenus de fonctionnement 2024  | CHF 31'853'609.65     |
| Charges de fonctionnement 2024  | CHF 31'988'999.14     |
| <b>Excédent de charges 2024</b> | <b>CHF 135'389.49</b> |





**Acceptez-vous le bilan au 31 décembre 2024 de la Ville de Romont ?**

|                      |     |                |
|----------------------|-----|----------------|
| Actifs au 31.12.2024 | CHF | 127'978'283.41 |
|----------------------|-----|----------------|

|                                |     |               |
|--------------------------------|-----|---------------|
| Capitaux de tiers au 31.2.2024 | CHF | 78'747'979.97 |
|--------------------------------|-----|---------------|

|                                       |            |                      |
|---------------------------------------|------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres au 31.12.2024</b> | <b>CHF</b> | <b>49'230'303.44</b> |
|---------------------------------------|------------|----------------------|

# Comptes 2024

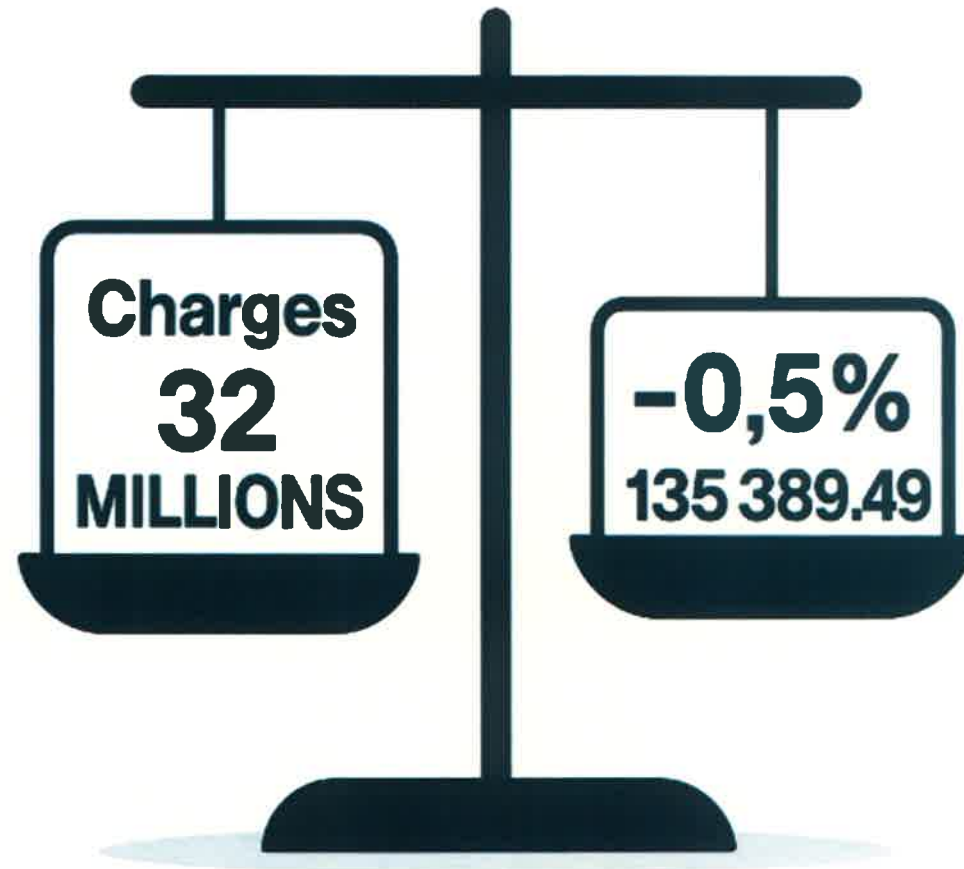
---

- Examen approfondi des comptes
- Commentaires
- Séance de travail du 13 mai 2025
  - MM. Thierry Schmid & Christophe Burri
  - Climat agréable, franc, transparent



**MERCI!**

# Comptes 2024 - Résultat



# Comptes 2024 - Écarts budgétaires

## Recettes



Recettes fiscales, moins CHF 750'000.00



Taxes, moins CHF 201'000.00

# Comptes 2024 - Écarts budgétaires

## Charges



Dépenses liées (canton & associations de communes), moins CHF 767'000.00

## Résultat net (produits moins charges)



Financement (intérêts de nos placements et de nos dettes), plus CHF 240'000.00

# Comptes 2024 - Écarts budgétaires

## Approvisionnement en eau

Produits > Charges ✓

→ Bénéfice plus grand attribué aux fonds et financement spéciaux, CHF 611'000.00

## Epuration

Charges > Produits ✗

→ Déficit plus grand comblé par un prélèvement aux fonds spéciaux, CHF 391'000.00



# Comptes 2024 - Écarts budgétaires

## **Autres charges**



- Personnel
  - Biens et services
  - ACE
- moins CHF 327'000.00



## **Amortissements**

moins CHF 72'000.00

# Comptes 2024 – Résumé écarts budgétaires



Recettes totales, moins CHF 951'000.00



Charges totales, moins CHF 1'167'000.00

Déficit prévu (budget) : CHF 352'270.40

Déficit final (comptes) : CHF 135'389.49

# Fiscalité et estimation

## Difficulté à estimer l'impôt 2024

- \* ou je dépose une demande de prolongation pour justes motifs
- \* oder ich reiche ein Erstreckungsgesuch aus zureichenden Gründen ein

### Délais/Fristen



| *Délai initial<br>Erstfrist | 30.06 | 31.08 | 31.10 | Délai ultime/Letzte Frist<br>15.12 |
|-----------------------------|-------|-------|-------|------------------------------------|
| 31.03                       | 20.-  | 20.-  | 20.-  | 20.-                               |
| 30.06                       |       | 20.-  | 20.-  | 20.-                               |
| 31.08                       |       |       | 20.-  | 20.-                               |

\*Délai figurant sur votre déclaration d'impôt en haut à droite/Frist oben rechts auf Ihrer Steuererklärung.

Attention, il n'est pas possible d'obtenir un délai au-delà du 15.12/Achtung, keine Fristerstreckung über den 15.12. hinaus.

Calculez vos délais sous: [www.fr.ch/SCC](http://www.fr.ch/SCC)

Berechnen Sie Ihre Fristen unter: [www.fr.ch/KSTV](http://www.fr.ch/KSTV)

Derniers chiffres = fiscalité 2022

Estimation prudente ... ✓



# Indicateurs financiers 2024

- Taux d'endettement net = 327 %
- Dette brute/revenus = 321 %
- Dette par habitant a doublé
- Charge de la dette en hausse

# Comptes 2024

Dépenses nettes d'investissement  
CHF 31,6 millions



# Comptes 2024

## **Bilan**

Fortune nette

31.12.2024

CHF 30,6 millions





# Révision des comptes 2024

Conformes



Fiduciaire  
**Ruffieux** SA

Suggestions :

- épuration (règlement à adapter)
- réévaluation du patrimoine financier
- SCI (système de contrôle interne)

Collaboration excellente

# Conclusion

Remerciements aux collaborateurs

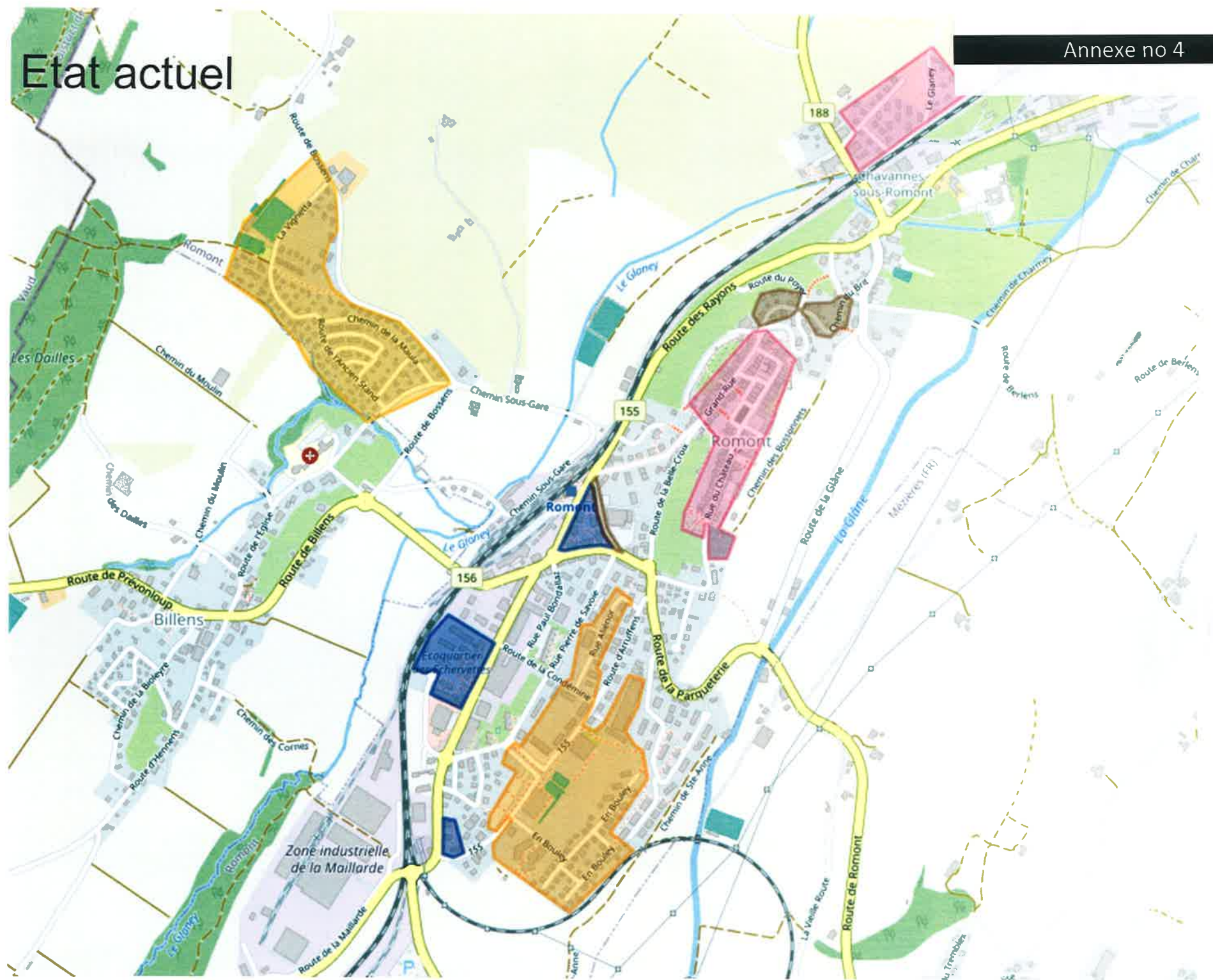


Invitation à accepter les comptes :

- fonctionnement 2024
- investissements 2024
- bilan 31.12.2024
- annexes

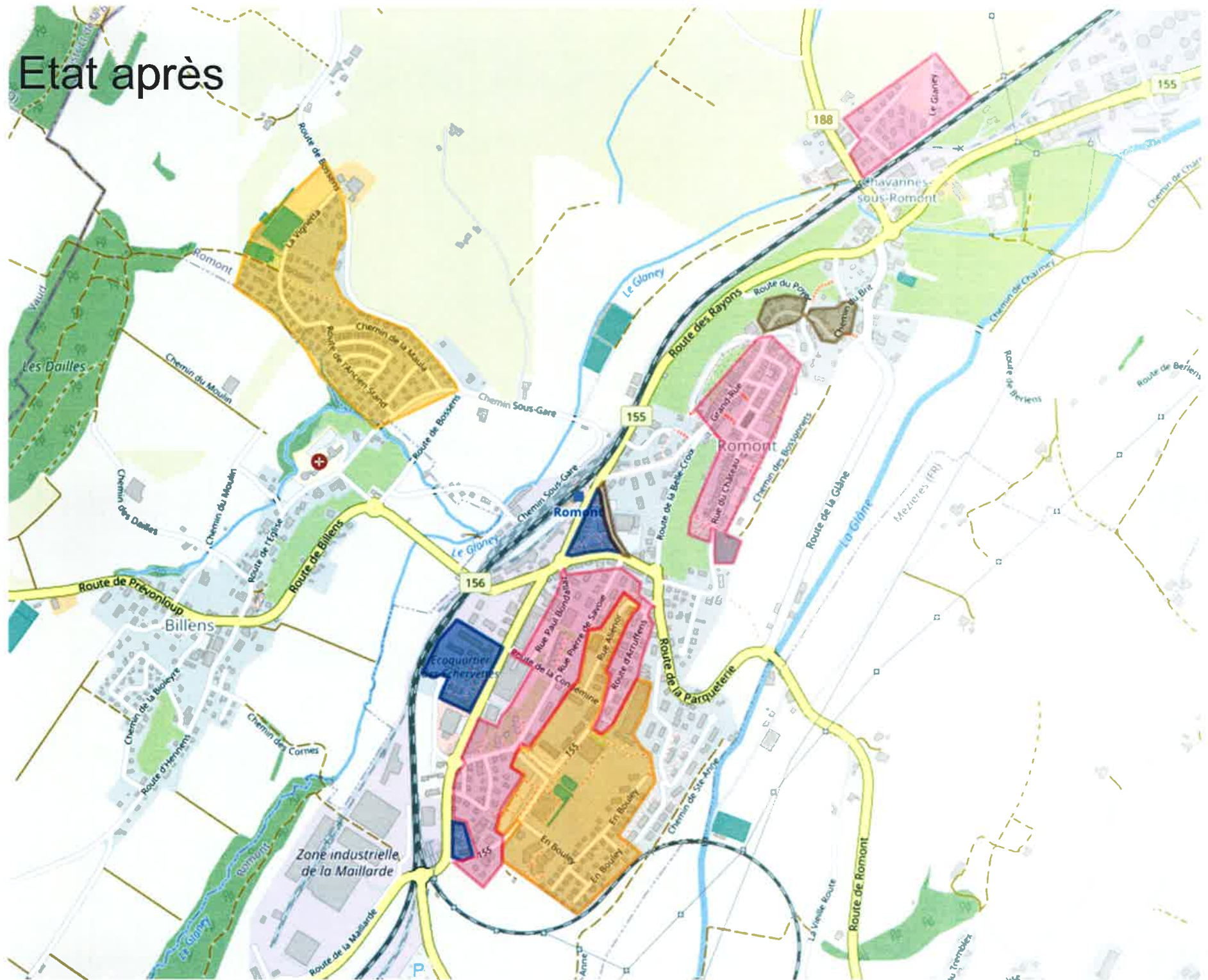


## Etat actuel





Etat après



## POSTULAT

### FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 93 al. 1 RCG: "Chaque membre peut aussi présenter, par écrit, des postulats sur des objets relevant de la compétence du conseil communal".

Art. 93 al. 2 RCG: "Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général".

**Auteur(s):** Fabrice Corbat

**Objet:** Création d'un concept de déchetterie mobile sur le territoire communal

**Texte:**

Proposition par l'auteur de développer puis d'implémenter un nouveau service de déchetterie mobile sur notre territoire communal à l'image de concepts similaires dans diverses communes romandes.

**Signature(s):**



**Développements?**

Ci-dessus: ☐

Voir l'annexe: ☒

**Cosignataire(s)?**

Aucun: ☐

Voir la liste: ☒

Art. 94 al. 1 RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. 2 RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

**A remplir par le Secrétariat du Conseil général**

Date de dépôt:

05.06.2025

N° d'ordre:

Pos\_12-2025-06-05

Date de transmission:

27.08.2025

Date de détermination:

Réunion CG : 09.10.2025

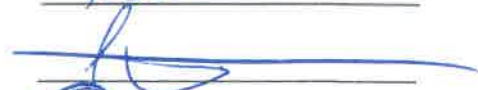
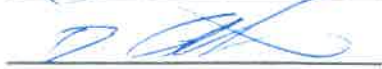
## POSTULAT

### FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

**Auteur(s):** Fabrice Corbat

**Objet:** Création d'un concept de déchetterie mobile sur le territoire communal

### Cosignataires:

| Nom            | Prénom          | Signature                                                                             |
|----------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| _1. Hariken    | Olivier         |    |
| _2. Roch       | Jean-François   |    |
| _3. Eltschinga | Olivier         |   |
| _4. Meuwly     | François Xavier |   |
| _5. BARDET     | Luc             |   |
| _6. MASUR LUU  | Christelle      |  |
| _7. Cattin     | Daniel          |  |
| _8.            |                 |                                                                                       |
| _9.            |                 |                                                                                       |
| *_0.           |                 |                                                                                       |

\* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10: veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci en complétant la numérotation comme il convient

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

#### A remplir par le Bureau du Conseil général

##### Recevabilité?

OUI :

☐

NON (à motiver)

☐

##### Qualification formelle?

Postulat :

☐

Autre (à motiver)

☐



## Conseil général

5 juin 2025

### Postulat

Création d'un concept de déchetterie mobile sur le territoire communal

Fabrice Corbat

### Contexte

Notre déchetterie communale amène à la population romontoise bon nombre de motifs de satisfaction. Elle est gérée de façon efficace par la direction des infrastructures ainsi que par son personnel. Elle permet une large diversité de types de recyclages.

Néanmoins, comme dans bien des cas, son accès a été conçu pour les voitures. Elle est, par nature, excentrée, et dépourvue d'accès en transport public.

Un certain nombre de communes romandes ont fait le choix de tester un concept de déchetterie mobile afin de compléter cette offre, et d'en compenser les défauts.

Malheureusement, un lieu unique de recyclage communal ne permet pas à nos aîné-e-s ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite ou ne possédant pas de véhicule d'utiliser ce service.

Proches de nous, nous pouvons par exemple citer les exemples de Payerne et d'Avenches. En annexe, vous trouvez les réponses que le service de l'édilité a eu la gentillesse d'apporter à nos questions sur ce sujet.

### Concept

Un véhicule léger du service de l'édilité, spécialement réaménagé à cet effet, effectue une tournée établie et connue de toutes et tous. Il est proposé une tournée mensuelle, avec un horaire et un trajet établis. En annexe, il est proposé une tournée incluant les quartiers excentrés ainsi que l'intra-muros.

Il est demandé au Conseil communal d'évaluer le coût de la mise en place d'une telle mesure. A noter que la commune de Payerne estime nécessaire de prévoir 0,2 EPT, bien que de leur côté, aucun engagement supplémentaire n'ait été nécessaire.

### Avantages

- Diminution des trajets motorisés à destination de notre déchetterie
- Création d'une nouvelle offre incluant les personnes à mobilité limitée
- Promotion communale de la réduction des gaz à effet de serre
- Mise en lumière des efforts romontois pour la consolidation du tissu social

### Inconvénients possibles

- Coût
- Charge de travail supplémentaire
- Considérations techniques de mise en place

L'auteur ainsi que les cosignataires croient fermement en la plus-value que l'implémentation d'une déchetterie mobile aurait sur le territoire communal.

Ils demandent au Conseil communal d'approuver cette démarche, et de mettre en place les actions nécessaires à son déploiement.

Bonjour,

Je suis conseiller général de la Ville de Romont, et je me permets de solliciter quelques informations au sujet de votre concept de déchetterie mobile.

Je souhaite rédiger un postulat à l'intention de notre conseil communal, afin d'étudier la faisabilité d'un tel concept sur notre propre territoire communal.

Ainsi, seriez-vous d'accord de m'éclairer sur les points suivants:

- **Quelle charge de travail supplémentaire l'instauration de cette offre nouvelle a-t-elle impliqué pour vous?**

Les prestations sont effectuées par notre secteur de l'Entretien du domaine public, regroupant une vingtaine de collaborateurs

Le calcul brut nécessitait un 20<sup>0</sup>% supplémentaire. Dans les faits, à ce jour, aucun engagement ou temps partiel supplémentaire n'a été sollicité. Il est par contre nécessaire de compter avec ce 20<sup>0</sup>% supplémentaire

- **En terme de finances communales, quel a été l'impact?**

La première année, avec l'acquisition de la remorque et matériel, cela nous coûte - - le même prix qu'avec un prestataire externe. Par contre, nous sommes passés de cinq sites desservis à huit, et avec des horaires mieux adaptés pour la population (fin de pm-soirée). Des l'année prochaine, les coûts seront divisés par un facteur 4

- **Votre démarche est-elle pérennisée, apporte-elle satisfaction à la municipalité, aux services communaux concernés ainsi qu'à la population payernoise?**

C'est un vrai succès, qui va certainement encore se développer à futur. L'accueil est excellent, et représente un vrai service de proximité

D'avance, je vous remercie beaucoup pour ces renseignements.

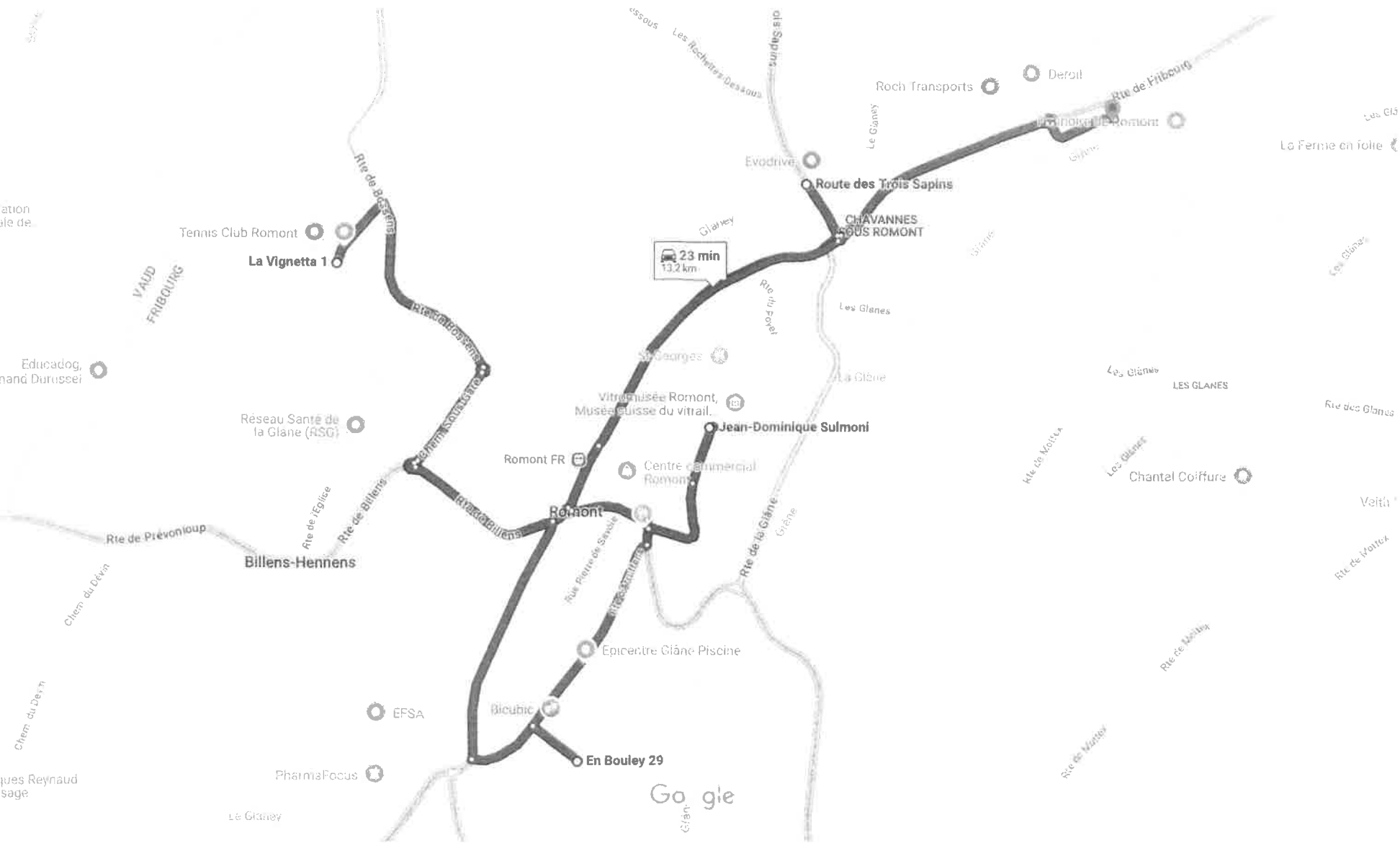
Dans l'attente de vous lire, je vous adresse mes salutations cordiales.

Fabrice Corbat  
Romont FR

Demande d'informations du 17 février 2025

Réponse du 20 février 2025

Service communal des infrastructures de la commune de Payerne



## POSTULAT

### FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 93 al. <sup>1</sup> RCG: "Chaque membre peut aussi présenter, par écrit, des postulats sur des objets relevant de la compétence du conseil communal".

Art. 93 al. <sup>2</sup> RCG: "Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général".

**Auteur(s):** Nicole Bardet, Luc Bardet

**Objet:** Passage piéton supplémentaire à la rue de l'Industrie

**Texte:**

cf. document annexé

**Signature(s):**



**Développements?**

Ci-dessus: ☐

Voir l'annexe: ☒

**Cosignataire(s)?**

Aucun: ☐

Voir la liste: ☒

Art. 94 al. <sup>1</sup> RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. <sup>2</sup> RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

#### A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:

05.06.2025

N° d'ordre:

Pos 13-20250605

Date de transmission\*:

27.08.2025

Date de détermination:

Levée CG: 09.10.2025

## **Postulat – Passage piéton supplémentaire à la rue de l'Industrie**

Le quartier des Echervettes est en bonne voie de développement. De nombreux habitants s'y sont déjà installés à mesure que les constructions d'immeubles se terminent. Il s'agit d'un quartier inhabituellement dense pour Romont qui préfigure la transformation du plateau d'Arruffens.

Plusieurs habitantes nous ont abordé sur le chemin de l'école suite au postulat déposé lors du dernier conseil général. En effet, au-delà de la sécurité sur le chemin de l'école sur le plateau d'Arruffens, la traversée de la Rue de l'Industrie pose également un gros problème de sécurité.

Actuellement, suite au réaménagement du rond-point de l'Industrie, il n'y a qu'un seul passage piéton sécurisé qui permet de sortir du quartier. C'est insuffisant.

Il manque un passage piéton permettant de rejoindre en toute sécurité le secteur de la gare plus au nord mais aussi de relier l'accueil extra-scolaire.

Certes, à la fin du chantier une voie verte longera tout le quartier le long de la rue de l'Industrie. Mais aujourd'hui la situation n'est pas satisfaisante pour les piétons.

**Nous demandons que soit réalisé en urgence sur la rue de l'Industrie un nouveau passage piéton à hauteur l'ancien dépôt TPF.**

Le postulat n'est assurément pas le meilleur outil pour demander une réalisation urgente d'un tel passage au vu de la longueur du processus. L'urgence relève des attributions du conseil communal, comme l'ordre et la sécurité. Malheureusement, les familles des Echervettes ne voient rien venir. Faute de mieux, les cosignataires se permettent de solliciter le soutien du conseil général, par voie de postulat. Le conseil communal aura toujours possibilité d'accélérer le processus de son propre chef s'il le souhaite.



## POSTULAT

### FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

**Auteur(s):** Nicole Bardet, Luc Bardet

**Objet:** Passage piéton supplémentaire à la rue de l'Industrie

### Cosignataires:

| Nom        | Prénom | Signature                                                                            |
|------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| _1. Bardet | Nicole |   |
| _2. Bardet | Luc    |  |
| _3.        |        |                                                                                      |
| _4.        |        |                                                                                      |
| _5.        |        |                                                                                      |
| _6.        |        |                                                                                      |
| _7.        |        |                                                                                      |
| _8.        |        |                                                                                      |
| _9.        |        |                                                                                      |
| *_0.       |        |                                                                                      |

\* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

#### A remplir par le Bureau du Conseil général

##### Recevabilité?

OUI :

☐

NON (à motiver)

☐

##### Qualification formelle?

Postulat :

☐

Autre (à motiver)

☐

















